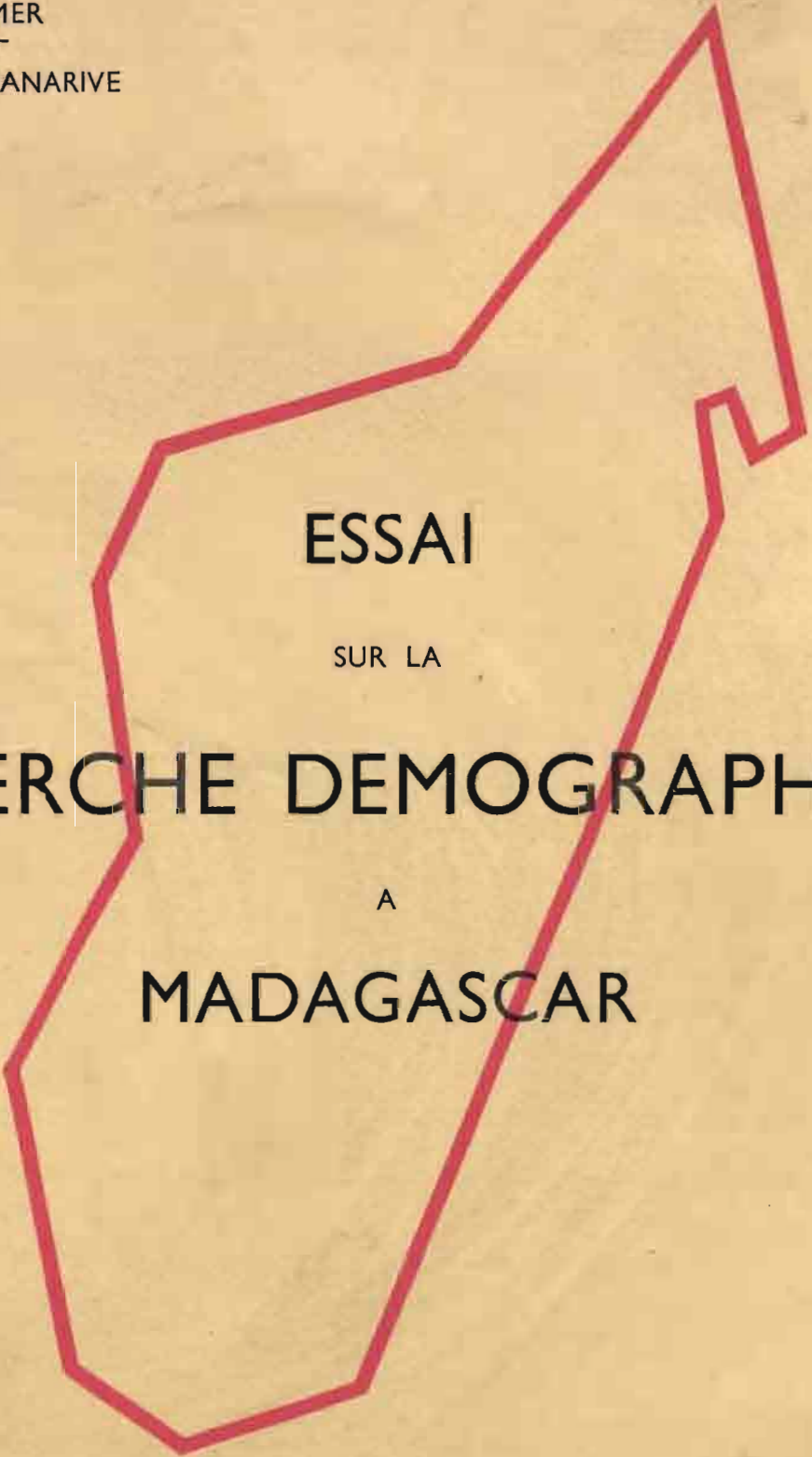


OFFICE de la RECHERCHE
SCIENTIFIQUE et TECHNIQUE
OUTRE-MER
Centre de TANANARIVE



ESSAI
SUR LA
RECHERCHE DEMOGRAPHIQUE
A
MADAGASCAR

F. Gendreau
1968

O R S T O M

24, rue Bayard - PARIS VIII^e
Centre de TANANARIVE - BP.434

====O====

E S S A I S U R
LA RECHERCHE DEMOGRAPHIQUE
A MADAGASCAR

par

François GENDREAU
Chargé de Recherches de l'ORSTOM

Février 1968

AVANT PROPOS

Le présent rapport est une réflexion sur la recherche démographique à Madagascar. Cette réflexion est un bilan, bilan très provisoire d'ailleurs, de l'expérience que nous avons pu tirer de notre première année de séjour à Madagascar. Pour l'instant, nos contacts avec la démographie africaine et malgache peuvent se résumer ainsi: deux études effectuées à Paris sous la direction de M. BLANC, notre directeur scientifique (1); puis, à Tananarive sous la direction de Monsieur CALLIES: l'exploitation et l'analyse de l'enquête par sondage réalisée à Madagascar en 1966 (2); enfin la participation, au sein de l'Institut National de la Statistique et de la Recherche Economique (INSRE), à des enquêtes localisées: ville de Vohémar, Aire de Mise en Valeur Rurale (AMVR) de Morondava, Sous-Préfecture de Maroantsetra.

(1) Il s'agit, dans la série "Afrique Noire, Madagascar, Comores..." "Démographie comparée des brochures "Centres Urbains", et "Structures par âge actuelle et future" (cette dernière, en collaboration avec R. NADOT).

(2) "Enquête démographique - Madagascar 1966" (INSRE, Août 1967).

Ces premières expériences nous ont permis de prendre conscience des problèmes posés par la recherche démographique, de façon générale et plus particulièrement à Madagascar (1).

C'est ainsi que nous tenterons de répondre aux questions suivantes:

- 1°/ Quel peut être l'apport de la démographie dans la connaissance d'une population ?
- 2°/ Est-ce que les sources de renseignements disponibles actuellement à Madagascar répondent à cette demande ?
- 3°/ Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte la recherche démographique ?
- 4°/ Quels moyens pourraient être mis en oeuvre pour combler les lacunes et surmonter les difficultés ?

(1) Le contenu de ce rapport s'appuie donc en grande partie sur le travail que nous avons mené au sein de l'INSRE, avec son directeur Monsieur J.M. CALLIES, et ses Ingénieurs, principalement MM. RAKOTO-RAMAKASOA, DISAINE et RABEZANAHARY auxquels nous adressons tous nos remerciements pour l'aide efficace qu'ils nous ont apportée.

S O M M A I R E

INTRODUCTION : Généralités sur la démographie

1ère PARTIE : Les opérations statistiques

- I - L'enquête de 1966
- II - Les recensements localisés effectués en 1967 par l'INSRE
- III - L'expérience d'observation permanente en cours.

2ème PARTIE : Les sources de renseignements administratives

- I - Les recensements administratifs
- II - L'Etat Civil
- III - Les migrations internationales et les autres statistiques administratives.

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

I N T R O D U C T I O N

GENERALITES SUR LA DEMOGRAPHIE

INTRODUCTION: GENERALITES SUR LA DEMOGRAPHIE

1°- LES DEFINITIONS

"Histoire naturelle et sociale de l'espèce humaine" ou "Connaissance mathématique des populations, de leurs mouvements généraux, de leur état physique, civil, intellectuel et moral". (Guillard, 1855)

"Application des méthodes statistiques à l'étude des populations ou, plus généralement, des collectivités humaines". (Huber, 1938)

"Science ayant pour objet l'étude des populations humaines et traitant de leur dimension, de leur structure, de leur évolution et de leurs caractères généraux envisagés principalement d'un point de vue quantitatif". (Dictionnaire démographique de l'ONU, 1958)

"Description statistique des populations humaines en ce qui concerne leur état à une date donnée et les événements démographiques qui se produisent dans ces populations". (Pressat, 1961)

"Ce qui est fait par l'INED et ses méthodes sont celles préconisées par la Revue "Population" ". (d'après Mouchez, reprenant la définition donnée par Morse de la Recherche Opérationnelle, 1964)

2°- COMMENTAIRES

Ces définitions sont suffisamment vagues pour que le domaine de la démographie puisse s'étendre dans toutes les directions possibles au gré des chercheurs.

En fait il apparaît cependant que l'outil du démographe est la statistique, et cela tant au niveau de la collecte de l'information qu'à celui de l'analyse des résultats.

Ce que l'on est en droit d'attendre du démographe, c'est au moins que pour une population donnée il soit en mesure de définir son effectif à un instant donné et la "vitesse" de variation de cet effectif (mouvement naturel et migrations); Le terme "population" pouvant être considéré de diverses manières; la population de Madagascar, la population de la Sous-Préfecture de Maroantsetra, l'ethnie Betsileo, les commerçants de Tananarive.

En fait la description de l'état d'une population se fera de façon plus fine que par la donnée de son effectif brut, et un certain nombre de "caractères" seront considérés, entre les modalités desquels seront répartis les individus. La liste de ces caractères est difficile à établir. Il se trouve qu'historiquement les démographes ont été amenés à porter leur attention sur le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le degré d'instruction, la profession... Pourquoi ces caractères plutôt que le poids, la possession d'une bicyclette...? Ceci essentiellement pour deux raisons: certains caractères intéressent les pouvoirs publics (dégré d'instruction, activité professionnelle, nationalité); d'autres intéressent le démographe en tant que facteurs explicatifs. Car le démographe, s'il ne veut pas se contenter d'une description passive de la population qu'il étudie, essaiera d'expliquer les phénomènes qu'il aura mis en évidence. Plusieurs niveaux sont à distinguer dans ces explications. Un premier niveau sera une explication interne, c'est-à-dire ne sortira pas du champ de la "démographie pure": par exemple un taux de mortalité peut être plus élevé dans une région que dans une autre uniquement parce que la population de la première comprend une proportion plus importante de personnes âgées. La structure par âge est ici un facteur explicatif. Mais l'explication doit souvent être recherchée plus loin, dans les domaines de la sociologie, de la médecine, de la psychologie, de la biologie... Le démographe pourra s'aventurer dans ces voies s'il est en mesure de le faire; sinon, il devra s'adresser aux "spécialistes" des disciplines voisines.

Cela étant, même en se limitant à une définition "étroite" de la démographie, la recherche est susceptible de nombreux et fructueux développements. Déjà par exemple la distinction entre "analyse transversale" et "analyse longitudinale" a permis de clarifier bien des problèmes. De façon plus générale les données sur le sexe et l'âge se prêtent à des méthodes d'analyse de cohérence qui permettent au démographe de "tester" la validité de ses résultats. Mais les concepts et les outils mis à la disposition du démographe sont encore à préciser et à améliorer, surtout en ce qui concerne la recherche Outre-Mer.

3°- CAS PARTICULIER DE L'AFRIQUE ET DE MADAGASCAR

La recherche démographique en Afrique et à Madagascar s'est caractérisée, au cours de la dernière décennie, par deux points principaux:

- 1) Le gros effort a dû porter sur la collecte de l'information.

La question de savoir si cette collecte est du ressort du chercheur ou de l'administrateur ne peut être tranchée à notre avis dans le cas présent que par la réponse suivante: du fait de l'inexistence à peu près totale de sources de renseignements administratives sérieuses, le démographe a dû et doit souvent encore lui-même recueillir les renseignements. Ceci n'est pas sans poser des problèmes matériels importants, car une enquête statistique, même par sondage, reste en général une opération lourde. Mais dans l'état actuel des choses où les recensements administratifs ou l'état civil sont défectueux, ces enquêtes étaient indispensables et le sont encore dans certains cas pour poursuivre une recherche démographique véritable.

- 2) Malgré cet effort, les résultats tirés de ces opérations montrent souvent des anomalies qui sont peut être en partie un reflet de la réalité, mais qui sont aussi très probablement dues à des "erreurs" propres aux milieux enquêtés. Aussi le deuxième axe de la recherche démographique en Afrique et à Madagascar a-t-il été d'essayer de mettre au point des méthodes permettant de "corriger" les renseignements recueillis sur le terrain.

Il semble que cette phase soit en train de s'achever actuellement, phase ayant consisté: 1- à couvrir la plupart des pays d'Afrique Noire et de Madagascar d'une série d'enquêtes, la dernière étant justement celle menée à Madagascar en 1966. 2- à essayer de tirer parti au maximum de l'information ainsi recueillie, ce qui a été fait avec la publication de la série "Afrique Noire, Madagascar, Comores... Démographie comparée" (DGRST, Paris 1965-1967).

Dans quelles directions va s'orienter maintenant la recherche ?

Deux grands axes peuvent être définis (1):

(1) Voir à ce propos "Principales orientations possibles de la Recherche Démographique Outre-Mer" par A. Podlewski (Bulletin de liaison Sciences Humaines, n°3 Janvier 1966, ORSTOM, diffusion intérieure).

1°: la poursuite des opérations sur le terrain par des enquêtes, par sondage ou non, nationales ou locales; ou par la mise au point d'une "observation permanente" destinée à étudier le mouvement naturel d'une population (et le comparer à l'état civil) et ses migrations.

2°: l'amélioration des renseignements tirés des sources administratives, en particulier les recensements administratifs et l'état civil; le chercheur devra pour cela travailler en collaboration étroite avec les services intéressés.

Ce sont ces deux axes que nous avons retenus pour le plan de ce rapport où seront étudiés successivement pour Madagascar :

- les opérations statistiques proprement dites:
 - l'enquête de 1966
 - les recensements localisés effectués en 1967 par l'INSRE
 - l'expérience d'observation permanente en cours
- les sources de renseignements administratives:
 - les recensements administratifs
 - l'état civil
 - les migrations internationales et les autres statistiques administratives.

PREMIERE PARTIE

LES OPERATIONS STATISTIQUES

PREMIERE PARTIE - LES OPERATIONS STATISTIQUES

Nous allons, dans cette partie, étudier les opérations récentes menées à Madagascar dans le domaine de la démographie.

Cette partie comprend trois chapitres :

- le premier a trait à l'enquête démographique de 1966: nous n'avons pas participé au déroulement des opérations sur le terrain, aussi nous nous contenterons de donner quelques indications sur le dépouillement et de revenir sur l'analyse des résultats que nous en avons faite dans le rapport d'enquête.
- le deuxième concerne les recensements effectués par l'INSRE en 1967 et nous étudierons à leur propos plus particulièrement les concepts utilisés.
- enfin le troisième décrit l'observation permanente en cours, sous un aspect méthodologique car les résultats ne pourront en être étudiés qu'au bout d'un an.

I - L'ENQUETE "MADAGASCAR 1966"

Nous ne décrivons pas ici cette enquête qui est une enquête de type classique (1). Quant à ses résultats, nous n'en parlerons pas non plus. Ces deux points ont été traités dans le rapport d'enquête (2). Rappelons seulement ici qu'il s'agit d'une enquête légère (50.000 personnes enquêtées, soit un taux de sondage de 8/1.000) destinée à donner une valeur correcte du taux d'accroissement naturel; en fait quelques renseignements de structure ont pu en être tirés (pyramide des âges, état matrimonial, alphabétisation-scolarisation, activité).

Nous examinerons ici deux aspects méthodologiques particuliers: d'abord la méthode utilisée pour le dépouillement, puis l'analyse critique des résultats effectués dans la seconde partie du rapport.

1°- LE DEPOUILLEMENT

Pour le dépouillement de cette enquête, deux problèmes se posaient:

a) tous les villages enquêtés dans un même canton avaient le même coefficient d'extrapolation, donc les résultats pouvaient être additionnés à l'intérieur d'un canton. Mais chacun des 77 cantons tirés avait son propre coefficient d'extrapolation.

Il est apparu très vite qu'il fallait procéder à un dépouillement mécanographique, et la solution adoptée fut la suivante: pré-dépouillement manuel jusqu'à l'échelon canton, dépouillement mécanographique ensuite.

b) il s'agissait ensuite de voir s'il n'était pas possible de donner des résultats plus fins qu'à l'échelon national. On a pour cela d'abord tenu compte de la stratification utilisée pour le sondage, et on a retenu les six provinces et six catégories de densité: puis on a introduit un critère ethnique en affectant à chaque canton son ethnie dominante, les ethnies étant regroupées en sept grands groupes pour assurer une certaine précision aux résultats (Merina, Betsileo, Betsimisaraka, Tsimihety, Sakalava, Ethnies du Sud-Est et Ethnies du Sud).

(1) Voir notamment "Manuel de Recherche Démographique en Pays sous développé" (R.Blanc).

(2) Enquête Démographique - Madagascar 1966 (INSRE, Août 1967)

Le dépouillement a alors été fait de la façon suivante:

a) Pour chaque village ont été remplies 8 fiches:

- 1 : pyramide des âges (âge x sexe x $\left\{ \begin{array}{l} \text{date de naissance précise} \\ \text{ou imprécise, né dans le} \\ \text{canton ou non} \end{array} \right.$)
- 2 : fécondité totale des femmes (âge x $\left\{ \begin{array}{l} \text{nombre d'enfants nés-} \\ \text{vivants, nombre d'en-} \\ \text{fants survivants} \end{array} \right.$)
- 3 : fécondité actuelle des femmes (naissances des 12 derniers mois) (âge x naissance vivante ou non x sexe de l'enfant)
- 4 : mortalité générale (décès des 12 derniers mois) (sexe x âge)
- 5 : état matrimonial (âge x sexe x état matrimonial)
- 6 : taille des ménages
- 7 : alphabétisation-scolarisation (âge x sexe x scolarisation x alphabétisation)
- 8 : activité (âge x sexe x activité).

b) Ensuite 8 fiches semblables ont été remplies pour chaque canton en regroupant à la main toutes les fiches de village du canton. Ces fiches ont reçu un numéro d'identification et ont été envoyées à l'atelier de mécanographie pour y être mises sur cartes perforées, puis sur bande, la machine se chargeant de l'extrapolation et sortant les huit tableaux pour l'ensemble, par province, par catégorie de densité et par ethnie.

Cette manière de procéder s'est avérée satisfaisante et rapide puisque 8 mois seulement ont séparé la fin des opérations sur le terrain de la publication du rapport d'enquête.

2°- L'ANALYSE CRITIQUE DES RESULTATS

L'effectif total extrapolé est de 6.200.000. Le taux de natalité est de 46‰, le taux de mortalité de 25‰, soit un taux d'accroissement naturel de 2,1‰.

L'effectif global et les données de mouvement observées sont-ils exacts ? Ne peut-on avoir une idée en outre des valeurs correspondantes à un niveau plus fin, la province par exemple ou l'ethnie ?

Ces deux questions sont en partie liées. En ce qui concerne la seconde, il faut signaler que cette enquête avait été demandée par le Commissariat Général au Plan qui à l'époque semblait surtout intéressé par la connaissance, pour l'ensemble de l'Ile, du taux d'accroissement naturel de la population: le plan de sondage avait été conçu en fonction de cet objectif global, et ce n'est, pourrait-on dire, qu'accessoirement que des données plus fines ont pu être recueillies.

Les calculs de variance ont montré qu'il était difficile de donner des valeurs plus fines qu'à l'échelon global pour les effectifs et pour la mortalité: la précision du sondage en est la cause. D'ailleurs il en aurait été de même pour les données globales et pour une analyse plus fine de la fécondité si devers recoupements n'avaient pu être faits.

En fait les résultats bruts sont ceux-ci (pour un intervalle de confiance à 95%):

Effectif	: 6.200.000 ± 200.000
Taux de natalité	: 46‰ ± 4‰
Taux de mortalité.....	: 25‰ ± 3‰
Taux d'accroissement naturel	2,1‰ ± 0,4%

Une enquête par sondage n'est pas conçue, de par sa nature même, pour donner un effectif absolu avec une grande précision, c'est d'ailleurs une des limites d'emploi de cette méthode. Aussi la marge d'incertitude donnée pour l'effectif est-elle normale, et il paraît difficile de la réduire.

Mais pour ce qui est des données de mouvement, les techniques de l'analyse démographique nous ont permis de réduire considérablement cette incertitude. Voici, brièvement, le raisonnement utilisé pour cela (1):

1) le niveau de la fécondité est précisé. Nous disposons pour l'ensemble, par province, par catégorie de densité et par ethnie, des quatre indices suivants:

- la fécondité cumulée totale (calculée à partir des naissances des 12 derniers mois);
- la descendance finale (tirée de l'interrogatoire sur la vie féconde des femmes);
- la fécondité fo-g (tirée de l'effectif des enfants de 0-9 ans)(2)
- la descendance ajustée (à l'aide d'un modèle mathématique) (3).

L'étude critique de ces quatre indices permet de donner un "niveau probable de la fécondité" non seulement pour l'ensemble, mais aussi pour chacune des catégories considérées. C'est ainsi que pour l'ensemble une descendance finale moyenne de 6,5 enfants par femme a été retenue (soit un taux de fécondité de l'ordre de 200‰).

2) l'hypothèse est faite ensuite que la mortalité et la fécondité n'ont pratiquement pas changé jusqu'en 1950. L'étude de l'évolution des effectifs d'après les recensements administratifs montre que l'on peut adopter un taux d'accroissement naturel annuel moyen de 1‰ entre 1900 et 1950.

(1) Pour plus de détails voir le rapport d'enquête, et la brochure "Structures par âge actuelles et futures" (Afrique Noire, Madagascar, Comores... Démographie comparée) (DGRST, 1967).

(2) Voir la brochure "Fécondité: niveau", par R. Nadot, dans la série précédemment citée.

(3) Voir "Utilisation de modèles mathématiques pour l'estimation des données démographiques dans les pays en voie de développement" par J.M. Callies (Revue de l'IIS, volume 34, Mars 1966).

3) l'hypothèse est ensuite faite qu'après 1950, le niveau de la fécondité n'a toujours pas changé, mais que la mortalité a baissé grâce au développement de l'infrastructure sanitaire, aux campagnes de vaccination, au succès de la lutte antipaludique, ... et que cette baisse de la mortalité a surtout touché les enfants, cette hypothèse étant liée à la relative facilité avec laquelle la mortalité des enfants peut être diminuée, et à la large base de la pyramide observée qui confirme ce fait si l'on admet que la fécondité n'a pas considérablement augmenté depuis 1950.

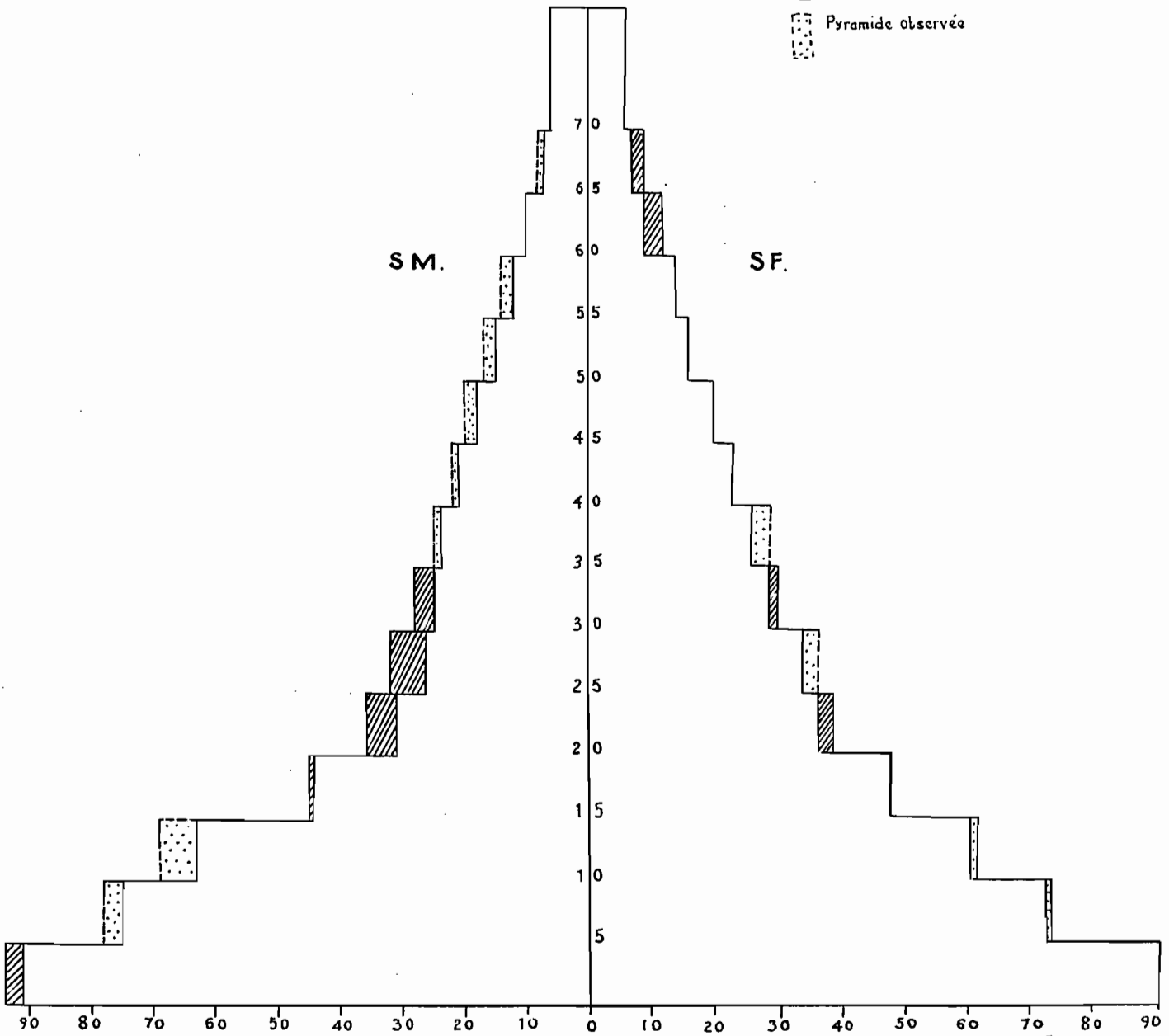
4) le problème est alors posé: ces trois éléments permettent-ils d'expliquer la forme de la pyramide actuelle ? C'est-à-dire est-il possible de trouver une évolution de la mortalité vraisemblable qui, la fécondité restant constante, donne pour 1966 une pyramide théorique peu différente de celle observée ?

Les calculs autorisent une réponse positive; la comparaison des pyramides ajustée et observée est faite au graphique ci-contre. L'ajustement trouvé est bon, surtout pour le sexe féminin. Ce résultat est peut-être une justification à posteriori de la méthode utilisée. Cependant cette méthode repose en partie sur une notion floue, la notion de "vraisemblable". Elle est de plus une méthode de "tatonnements" et nécessite des essais longs et fastidieux. Enfin elle ne permet pas de "maximiser la vraisemblance" mais seulement de donner une description possible (parmi d'autres) de la réalité.

Malgré tout, et compte tenu de l'incertitude entâchant les chiffres que l'on possède actuellement, elle ouvre la possibilité de rectifier dans un sens probablement plus proche du réel les données observées.

PYRAMIDE DES AGES AJUSTÉE EN 1966

▨ Pyramide ajustée
▤ Pyramide observée



Un des intérêts de cette méthode réside aussi dans le fait que les données de mouvement (taux de natalité, de mortalité et d'accroissement naturel) sont des résultats de l'ajustement: les hypothèses portent sur un niveau de la fécondité probable, une série de tables de mortalité et une structure par âge initiale. Les données de mouvement sont des conséquences de ces données de départ. Dans le cas de Madagascar, leur évolution est la suivante:

D a t e	1951	1956	1961	1966
Taux de natalité (‰) (à fécondité constante)	50	49	47	45
Taux de mortalité (‰)	40	33	28	24
Taux d'accroissement naturel (%)	1,0	1,6	1,9	2,1

C'est sur cette analyse et sur ces résultats que nous nous appuyerons lors de l'étude critique des recensements administratifs et de l'état civil. En effet il nous semble que ces données constituent à l'heure actuelle les valeurs disponibles les plus sûres. Il n'est pas possible de chiffrer l'incertitude sur le taux d'accroissement naturel, mais le " $\pm 0,4\%$ " initial est très probablement réduit dans une proportion notable.

Il faut noter cependant que cette analyse ne règle pas le problème de l'effectif. Sur le graphique de la page ci-contre, nous avons porté la courbe des évaluations administratives, et les trois courbes déduites de l'enquête, donnant en 1966 les trois niveaux 6.000.000, 6.200.000 et 6.400.000.

De l'examen de ces courbes on peut conclure que les recensements administratifs ont donné d'abord des chiffres sous-estimés, puis des chiffres surestimés: l'égalité avec le chiffre réel ayant dû se réaliser entre 1958 et 1963.

Une indication supplémentaire peut cependant être donnée: en 1962 a eu lieu à Madagascar une enquête sur les budgets et l'alimentation des ménages ruraux; cette enquête a permis d'obtenir un certain nombre de renseignements sur la population (1) dont son effectif, de 4.950.000 habitants en milieu rural. Soit une population totale de l'ordre de 5.750.000 habitants au milieu de 1962.

Cet effectif se trouve à peu près sur la courbe des évaluations administratives, et la population estimée par l'enquête de 1966 serait sous-estimée de 50.000 personnes. L'on aurait donc au milieu de 1966 une population de 6.250.000 personnes et la surestimation de l'évaluation administrative serait en 1966 de l'ordre de 7%.

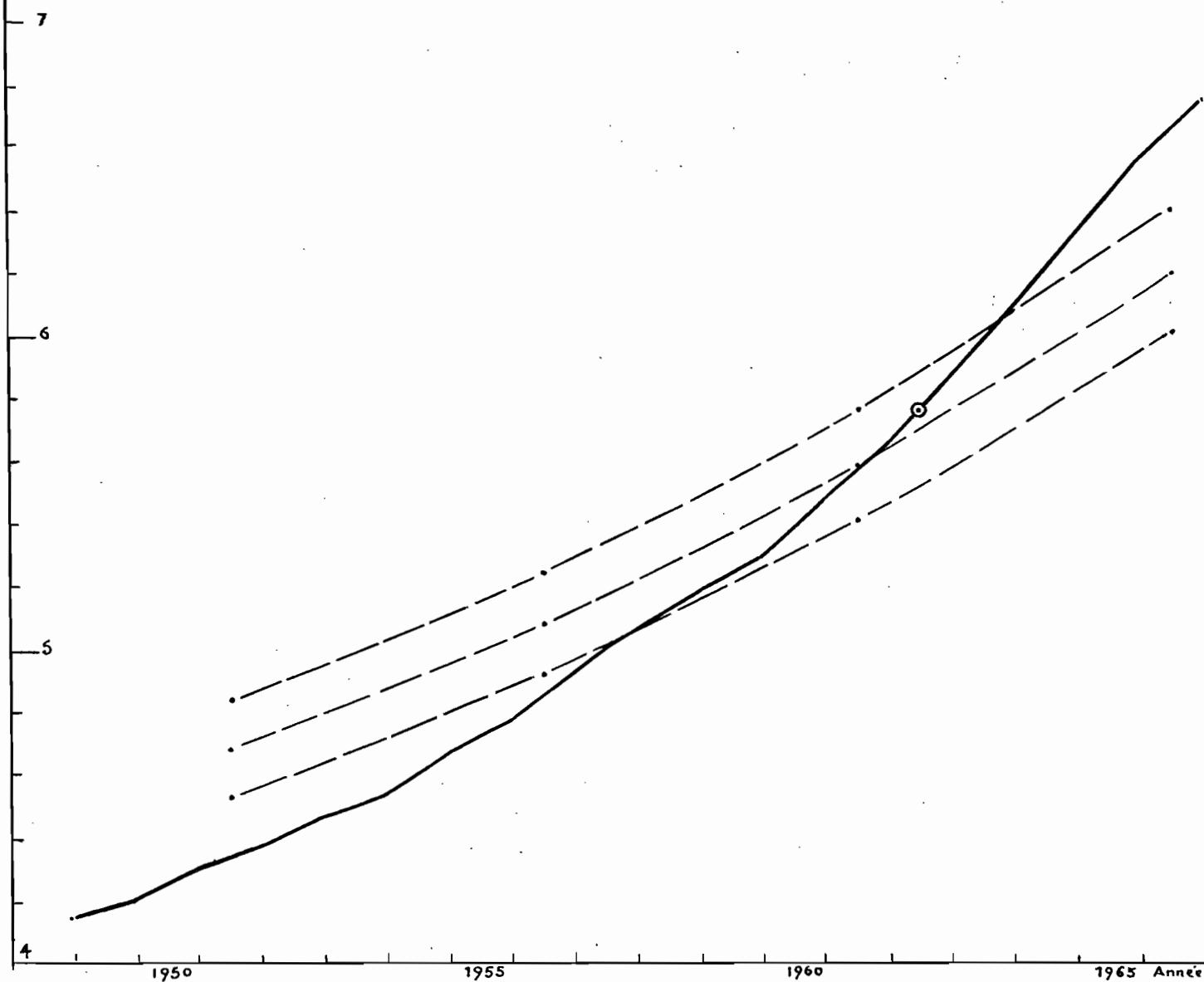
Ce recoupement, pour intéressant qu'il soit, ne doit cependant pas donner l'impression que le problème est résolu; en particulier les méthodes utilisées lors des deux enquêtes de 1962 et 1966 ont dû être assez voisines et un biais systématique a fort bien pu apparaître dans les résultats de chacune d'elles.

(1) "Budgets et Alimentation des Ménages Ruraux en 1962. Rapport de synthèse " par P. François (1967).

L'ACCROISSEMENT de la POPULATION de MADAGASCAR
d'après l'enquête de 1966

Effectif
(million)

— Chiffres administratifs
- - - Enquête 1966
o Enquête 1962



II - LES RECENSEMENTS DE 1967

Au cours de l'année 1967, l'INSRE a procédé à des opérations localisées, demandées par divers organismes, et dont la réalisation lui a permis de mettre au point sa méthode d'investigation en vue d'un éventuel recensement de la population.

Ces opérations furent toutes des recensements exhaustifs portant sur les zones suivantes (1):

- la commune urbaine de Vohémar, (3.696 personnes) (Avril)
 - la commune rurale d'Antanetibe (5.110 personnes) (Mai)
 - l'Aire de Mise en Valeur Rurale de Morondava et la commune urbaine de Morondava (30.201 personnes) (Juillet-Août)
 - la sous-préfecture de Maroantsetra (68.597 personnes) (Septembre)
- Soit un total de 107.250 personnes recensées.

1°- L'ORGANISATION DES RECENSEMENTS

a) Les questionnaires utilisés

L'élaboration et la mise au point du questionnaire sont une phase extrêmement importante, et beaucoup de soins doit y être apporté (certains questionnaires ont été élaborés six ou sept fois avant d'être adoptés).

Au cours de ces opérations, cinq types de questionnaires ont été utilisés:

- 1 :- un questionnaire "Recensement des habitations" à Vohémar abandonné par la suite;
- 2 :- un questionnaire "Ménage Urbain" dont une première version a été utilisée pour Vohémar puis pour les communes urbaines Morondava et Mahabo, et une deuxième version pour la ville de Maroantsetra;

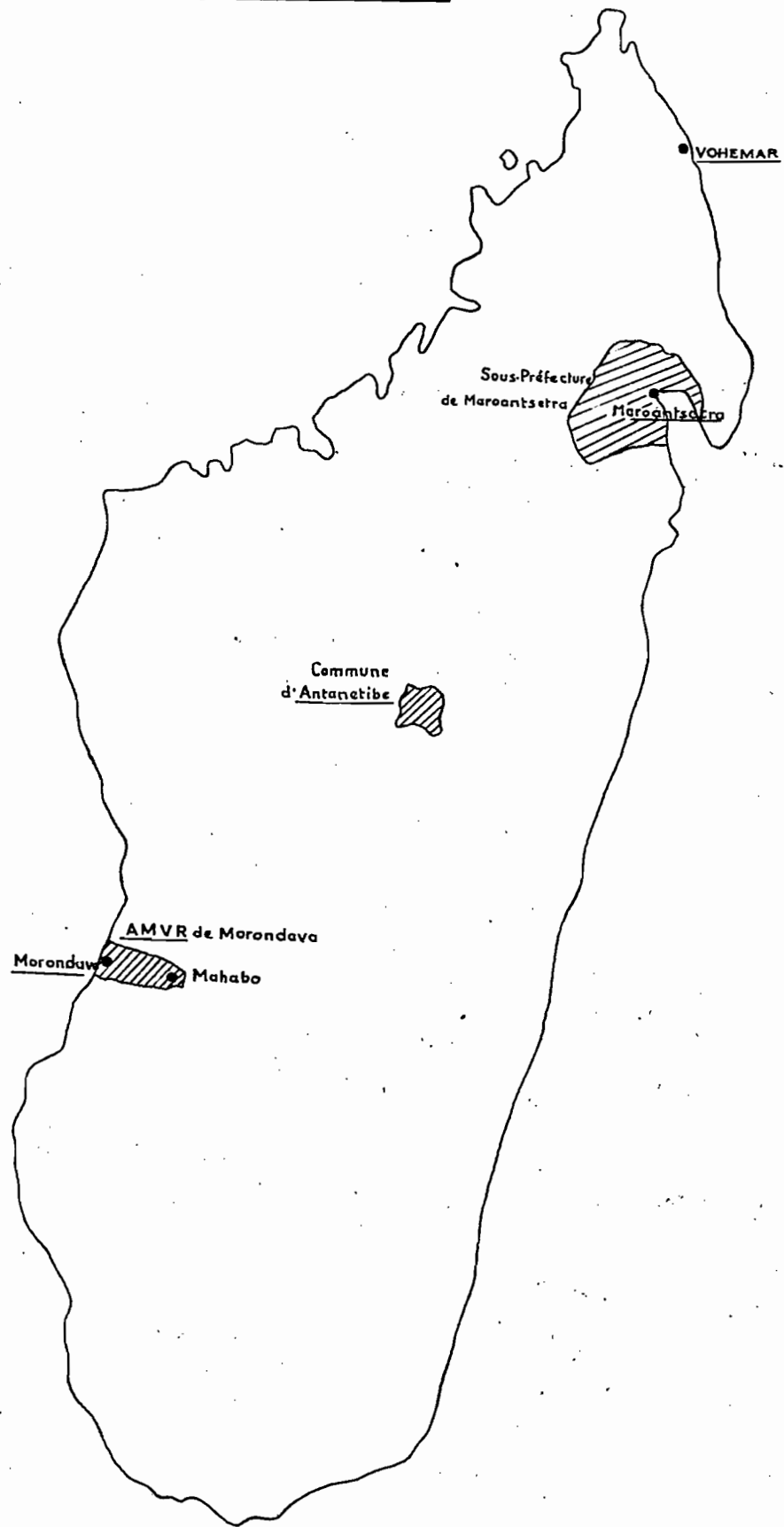
(1) Pour les résultats, voir "Recensement de la Commune Urbaine de Vohémar" (INSRE, Avril 1967). "Recensement de la Commune Rurale d'Antanetibe" (INSRE, Juin 1967). Les résultats des opérations de Morondava et Maroantsetra ne sont pas encore parus.

- 3 :- un questionnaire "Ménage rural", qui a connu trois versions successives pour Antanetibe, pour Morondava, puis pour Maroantsetra (cette dernière version n'étant que la version imprimée du questionnaire de Morondava ronéotypé);
- 4 :- un questionnaire "exploitations agricoles" qui pour Antanetibe était incorporé au questionnaire "Ménage rural" et qui a fait l'objet d'une feuille séparée pour Morondava, et dans une deuxième version pour Maroantsetra;
- 5 :- un questionnaire "Village" utilisé sous une première forme à Morondava, puis sous une forme améliorée à Maroantsetra.

Cette rapide énumération indique l'évolution qui a conduit à:

- la distinction entre questionnaire en milieu urbain et questionnaire en milieu rural, les principales différences étant les suivantes:
 - dans le questionnaire urbain figurent le motif de la présence ou de l'absence (pour les résidents présents immigrés ou pour les absents), l'ethnie ou la nationalité, et le lieu de travail;
 - dans le questionnaire rural figurent la permanence de l'activité et la nature et la situation dans la profession pour les activités secondaires.
- la mise au point d'un questionnaire "exploitation" à remplir systématiquement en milieu rural, et en milieu urbain s'il y a lieu (sur ce questionnaire l'ethnie du chef de ménage est demandée);
- la nécessité de prévoir des questions détaillées sur l'habitat en milieu urbain, ces questions étant plus réduites en milieu rural;
- la mise en évidence de l'intérêt d'un questionnaire "village" sur lequel sont récapitulés certains renseignements tirés des feuilles de ménage et des feuilles exploitation, et sur lequel sont aussi portés des renseignements collectifs (école, infirmerie, croix rouge, parc à boeufs..).

CARTE des ZONES RECENSEES en 1967



b) Les questions posées d'ordre démographique

Revenons de façon plus précise sur la partie proprement démographique des recensements. Nous avons déjà indiqué les différences entre les deux questionnaires, précisons maintenant les questions communes, et les instructions données pour y répondre.

- numéro d'ordre: le questionnaire comprend dix lignes numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0. Chaque personne du ménage figure sur une ligne et se voit donc affecté un numéro. Le Chef de ménage a le numéro 1, puis viennent son conjoint, ses enfants et les autres membres de ménage. Si le ménage comprend dix personnes, l'enquêteur met un 1 devant le 0 de la dernière ligne; s'il y a plus de dix personnes, il prend une deuxième feuille, et met un 1 devant le 1 de la première ligne (personne n°11) etc...

- nom et prénoms

- lien de parenté avec le chef de ménage

- situation de résidence: résident présent (AP), résident absent (RA) ou visiteur

- date d'arrivée ou de départ, dernière résidence ou lieu de séjour, motif de la présence ou de l'absence (cette dernière question ne figurant que sur les questionnaires urbains); pour ces colonnes, la ligne a été divisée en deux parties, la partie inférieure, étant hachurée:

a) la partie supérieure est remplie pour toutes les personnes recensées:

- pour les résidents (présents ou absents) y figure la date d'arrivée dans la commune, la dernière résidence et le motif de l'installation;

- pour les visiteurs y figure la date d'arrivée dans la commune, le lieu de séjour habituel et le motif de la visite.

b) la partie inférieure hachurée est remplie en plus pour les résidents absents uniquement: y figure la date de départ de la commune, le lieu de séjour et le motif de l'absence.

- sexe
- âge ou date de naissance
- situation matrimoniale: C (célibataire), M (marié), V (veuf), D (divorcé). Pour les polygames on fait suivre le M d'un chiffre indiquant le nombre d'épouses (M2 signifie bigame);
- alphabétisation-scolarisation: deux renseignements sont portés ici: d'une part la dernière classe suivie ou la classe suivie actuellement; d'autre part le degré d'instruction (analphabète, lit le malgache, lit et écrit le malgache, lit et écrit le malgache et le français ou le français seulement);
- infirmité
- lieu du tombeau familial: question destinée à recouper les renseignements sur l'ethnie demandés, rappelons le, pour tous les membres du ménage en milieu urbain et pour le chef de ménage seulement en milieu rural.

c) Le déroulement des opérations sur le terrain

L'encadrement et une partie des enquêteurs appartenaient au personnel permanent de l'INSRE. L'effectif du personnel maximum sur le terrain est allé croissant puisque (encadrement compris) il est passé de 14 pour Vohémar et Antanetibe à 66 pour Morondava et 130 pour Maroantsetra. Il est difficile de donner les durées de l'enquête sur le terrain car, et c'est là une des innovations de ces recensements, le début du dépouillement se faisait sur place, et le temps utilisé uniquement aux interrogatoires est difficile à isoler de celui du dépouillement. Disons qu'approximativement, il faut compter qu'un enquêteur recense en moyenne une vingtaine de personnes par jour pendant la durée de l'opération, ce chiffre tenant compte bien sûr des déplacements. En ville, cette moyenne augmente jusqu'à une

trentaine de personnes. Du point de vue organisation pratique des opérations, il n'y a rien de particulier à signaler, les méthodes classiques étant utilisées: prise de contact avec les autorités, recrutement des enquêteurs, leur formation, constitution des équipes (de 4 ou 5) emmenées dans les villages, dessin du plan du village avec numérotation des maisons, enquête proprement dite, contrôle et dépouillement.

Signalons cependant une nécessité qui est apparue lors des recensements des villes de Morondava et de Maroantsetra: celle d'un deuxième passage destiné à préciser les renseignements obtenus sur les absents souvent nombreux. A la fin de l'enquête, et c'est là encore une innovation importante, les dossiers de ménages étaient agrafés par village et remis à la commune ceci dans le but de laisser des traces visibles de l'enquête et de pouvoir procéder ultérieurement à des recoupements.

d) Le dépouillement

Comme nous l'avons déjà signalé ci-dessus, le dépouillement était commencé sur place. L'intérêt de cette méthode réside dans le fait que les équipes dépouillaient les villages qu'elles avaient enquêtés, et tout de suite après l'enquête. L'inconvénient provient de ce que les conditions matérielles ne sont pas toujours très confortables en enquête. Un certain nombre de fiches de dépouillement ont été mises au point par village:

- pour mémoire le questionnaire village sur lequel, comme il a déjà été dit, sont récapitulés certains renseignements tirés des feuilles de ménage et des feuilles exploitation, notamment sur les cultures pratiquées;
- trois fiches démographiques (semblables à celles utilisées lors de l'enquête de 1966):
 - alphabétisation-scolarisation (sexe x âge x scolarisation x alphabétisation);
 - état matrimonial (sexe x âge x état matrimonial);
 - activité (sexe x âge x activité).

- une fiche "migrations" donnant:
 - la répartition des chefs de ménage selon leur dernière résidence et la date de leur installation,
 - la répartition des résidents absents selon leur lieu de séjour,
 - la répartition des visiteurs selon leur domicile habituel.
 - une fiche "infirmité" (sexe x âge x infirmité)
 - diverses autres fiches, en particulier sur l'ethnie, l'habitat...
- Ces fiches étant établies par village, permettent:
- d'une part de dresser un "fichier de villages" où les principaux renseignements concernant le village sont mentionnés (population, actifs agricoles, école, marché, cultures...),
 - d'autre part de les rassembler soit manuellement soit mécanographiquement pour en tirer des résultats globaux à l'échelon commune ou sous-préfecture ou ensemble de la zone étudiée.

2°- LES CONCEPTS UTILISES ET LEURS AMELIORATIONS POSSIBLES

Au cours de ces opérations, ainsi qu'au cours de l'enquête de 1966 d'ailleurs, un certain nombre de concepts ont été utilisés, que nous allons passer en revue en nous attachant sur ceux présentant des difficultés de définition d'utilisation ou de dépouillement:

a) Le ménage

La notion de ménage est une notion très courante mais, qui de ce fait, peut prêter à confusion, et doit être définie avec précision lors des enquêtes démographiques.

Il semble que l'accord se fasse sur une conception "économique" du ménage. C'est ce qui ressort:

- 1 :- de la définition recommandée par l'ONU (1): "groupe de personnes vivant au sein d'un même logement et prenant leurs repas en commun;

(1) "Dictionnaire démographique multilingue" (ONU)

2 :- de l'étude de synthèse "Afrique Noire, Madagascar, Comores... Démographie comparée" (1) qui propose comme définition: "l'ensemble des personnes qui vivent généralement dans un même lieu en mettant en commun une partie importante de leurs ressources".

La définition utilisée à Madagascar en 1966 et 1967 est très voisine: "Le ménage est formé des personnes qui se sont associées pour pourvoir en commun à leurs besoins vitaux: logement, nourriture, etc...".

Cette définition semble "opérationnelle" et rapproche les enquêtes démographiques des enquêtes de consommation; mais elle nécessite:

- 1 :- la distinction entre "ménage ordinaire" et "ménage collectif"
- 2 :- des précisions pour trancher dans certains cas douteux. Par exemple il arrive fréquemment qu'un jeune homme qui vient de se marier habite une case avec son épouse, mais qu'ils prennent leurs repas chez les parents.

b) Le nom

Ce concept n'intéresse pas directement le démographe qui ne considère pas les données recueillies individuellement mais globalement. Cependant il peut être intéressant éventuellement de comparer les renseignements recueillis au cours de deux enquêtes successives dans une même zone. Et le démographe doit alors connaître quelques aspects de la législation malgache (2): "L'individualisation des personnes physiques se réalise surtout par l'attribution d'un nom. Il est donc fait obligation à tout Malgache d'en porter un, celui qui résulte de son acte de naissance".

A Madagascar, il n'apparaît pas possible "d'imposer le non patronymique ni de retenir le principe de l'immutabilité du nom. Le nom de famille ne peut pas être imposé parce qu'il est "fady" de prononcer le nom d'un défunt. D'autre part il existe des noms typiquement masculins ou féminins et il serait difficile de donner à une fille le nom de son père ou à un fils naturel le nom de sa mère. Enfin, la presque totalité de nos coutumes veut que le nom soit le reflet extérieur de la personnalité, il sert à identifier par l'âme, "le fanahy maha-olona". Il est donc normal que les membres d'une même famille aient chacun un nom différent".

(1) "Commentaire socio-éthnologique" par Henri Raulin.

(2) Ordonnance n°62-003 (JOM DU 4 Août 1962)

"En conséquence l'adoption d'un nom patronymique est facultative".

Et le changement de nom est maintenu, mais selon une certaine législation (en particulier à partir de la majorité il ne peut être changé de nom ou de prénom qu'une seule fois).

c) La situation de résidence

Le concept de résidence n'a, semble-t-il, pas soulevé de difficultés lors des enquêtes menées à Madagascar. Les définitions utilisées étaient les suivantes:

- résident présent: personne qui a sa résidence habituelle dans le logement et qui y a couché la nuit précédant l'enquête;
- résident absent: résident absent momentanément et qui n'a pas couché dans le logement la nuit précédant l'enquête (les résidents absents depuis plus de six mois n'étaient pas recensés)
- visiteur: personne n'habitait pas le logement mais s'y trouvant et y ayant couché la nuit précédant l'enquête (les visiteurs présents depuis plus de six mois étaient recensés comme résidents présents).

En fait ces définitions seraient probablement à compléter (1) et des instructions précises à donner aux enquêteurs, en particulier:

- 1 :- pour les cases "inhabitées" qui, vue la grande mobilité de la population malgache, peuvent souvent être la case d'un ménage absent;
- 2 :- pour les doubles résidences, en particulier dans le cas de paysans ayant une case en ville;
- 3 :- pour les écoliers, les malades, ou les personnes les accompagnant, cas très fréquent à Madagascar.

Cette question sur la situation de résidence était utilement complétée par les questions sur la date d'arrivée (ou le départ), la dernière résidence (ou le lieu de séjour) et le motif de la présence (ou de l'absence) (en milieu urbain).

(1) Voir en particulier dans la série "Afrique Noire, Madagascar, Comores... Démographie comparée" la brochure "Déplacements temporaires et migrations" par Louis Roussel.

Signalons une amélioration à apporter dans le dépouillement de la dernière résidence (ou du lieu de séjour): il serait préférable de le faire par sous-préfecture, et non par grandes catégories: dans la commune, dans une autre commune de la sous-préfecture, dans une autre sous-préfecture de la province, dans une autre province, à l'étranger.

d) L'âge

Nous ne dirons rien sur le sexe qui est un concept ne présentant aucune ambiguïté. Par contre l'âge, donnée essentielle pour l'analyse démographique, est un concept dont la définition est claire pour le démographe et ne l'est pas toujours pour les populations observées (1): l'enquête de 1966 a montré que moins de 20% des personnes recensées connaissaient leur âge de façon précise. Il semble cependant que les âges déclarés soient peu différents ^{entre} des âges réels, comme nous pouvons le présumer en constatant le faible écart ^{entre} la pyramide observée et la pyramide ajustée en 1966 (graphique page 21).

Mais la précision obtenue n'est pas suffisante pour l'étude de certains phénomènes tels que l'âge au mariage ou les âges de début et de fin de fécondité, les déclarations étant probablement en corrélation avec ces phénomènes: une fille mariée ou ayant un enfant a plus de 15 ans, une femme âgée venant d'avoir un enfant a moins de 50 ans, ...

Un gros effort doit être fait pour obtenir une meilleure déclaration des âges, et les enquêteurs ne sont pas toujours suffisamment instruits de l'importance de ce caractère ainsi que des recoupements possibles permettant de serrer la réalité de plus près.

e) L'ethnie et la nationalité

En ce qui concerne la nationalité d'abord, un choix est à faire entre la notion juridique et la notion "courante": un "chinois" pouvant fort bien avoir la nationalité malgache, comment l'enregistrer ? L'on pourrait penser le classer de nationalité malgache (point de vue juridique) et "d'ethnie" (au sens large) "chinoise" (c'est-à-dire en fait, origine chinoise).

(1) Voir à ce sujet, toujours dans la série "Afrique Noire, Madagascar, Comores... Démographie comparée" la brochure "Structures par âge actuelle et future".

Du point de vue de l'ethnie, ou du "groupe ethnique", le problème théorique et conceptuel est encore plus délicat. Il sort de notre domaine, et nous nous contenterons de dire que l'ethnie affectée à un individu est celle à laquelle il déclare appartenir. Des erreurs peuvent se produire alors telles celles dues aux Antanosy ou aux Antaisaka de la province de Diégo-Suarez se déclarant Antaimoro.

Enfin rappelons que l'Administration a retenu une classification en 19 ethnies: cette classification est sans doute trop brutale et grossière, mais a l'avantage de servir de référence (1).

De toute façon, pour le démographe, la connaissance du groupe ethnique présente surtout l'avantage d'appréhender le phénomène des migrations, et c'est essentiellement de ce point de vue que la question l'intéresse. D'ailleurs une amélioration certaine de méthode a consisté à ajouter à la question sur l'ethnie celle sur le "tombeau familial" qui est un excellent recoupement ou qui permet dans une certaine mesure de préciser le caractère définitif de la migration.

f) L'Etat matrimonial

La classification en célibataires, mariés, veufs, divorcés est trop brutale sans doute pour un pays comme Madagascar. En particulier les "unions libres" semblent assez fréquentes et devraient être distinguées. La différence devrait être faite entre mariage coutumier non déclaré, mariage coutumier enregistré et mariage devant l'officier d'état civil, ce qui permettrait sans doute de mieux appréhender la réalité.

Enfin si le nombre d'épouses est important (bien que la polygamie soit peu répandue à Madagascar), le nombre de mariages contractés antérieurement l'est aussi pour donner une idée de la mobilité conjugale et pourrait être demandé à toutes les femmes mariées.

g) L'Alphabétisation-scolarisation

Cette question est importante pour préciser le niveau d'instruction de la population. Mais si les concepts sont clairs, leur observation est sans doute faussée par le fait que les déclarations donnent sans doute une description "améliorée" de la réalité: c'est ainsi que les personnes connaissant quelques mots de français pourront déclarer le parler (couramment);

(1) Voir en annexe au chapitre la liste de ces groupes avec leur localisation, et les groupes qui y sont rattachés (d'après des documents de l'INSRE).

ou que les parents déclareront des enfants "écoliers" même s'ils ne le sont pas. Par exemple les chiffres officiels donnaient 920 écoliers dans la commune d'Andranofotsy et 1.020 dans celle de Mahavelona, alors que l'enquête donnait respectivement 1.040 et 1.370, chiffres probablement gonflés.

h) L'activité

Sous ce terme se cachent en réalité un grand nombre de concepts: le secteur d'activité, la branche d'activité, la profession, l'activité individuelle, l'activité collective, la situation dans la profession, le statut...

Lors des recensements de 1967, l'optique "branche" a été retenue, les actifs étant répartis entre: agriculture, production non agricole, commerce, transport et manutention, services. Les actifs agricoles étaient eux-mêmes répartis entre propriétaires, salariés, aides familiaux et fermiers et métayers.

Il nous semble que cette classification est trop succincte et qu'au moins pourraient être isolées les branches: pêche, artisanat, industrie, domesticité, et service public.

Enfin ces renseignements seraient utilement complétés par l'activité secondaire, phénomène courant à Madagascar.

3°- LES RESULTATS

Deux aspects sont à considérer ici: les résultats proprement dits de ces opérations, et les leçons qui en ont été tirées.

a) Les résultats proprement dits

1 :- Effectifs

Les résultats des opérations ont été les suivants, comparés aux chiffres administratifs au 1er Janvier 1967:

	Enquête (Pe)	Chiffres administratifs (Pa) (1er Janvier 1967)	100 Pe/Pa
VOHEMAR	3.696	3.665	101
ANTANETIBE	5.110	4.646	110
MORONDAVA	30.201	-	-
Ville de Morondava...	10.094	12.484	87
Ville de Mahabo.....	2.718	2.728	100
Milieu rural.....	16.589	-	-
MAROANTSETRA	68.597	72.791	94
Maroantsetra urbain..	7.686	8.275	93
Milieu rural	60.911	64.516	94

Les deux estimations sont très concordantes pour les villes de Vohémar et de Mahabo. Pour la commune d'Antanetibe, l'enquête a donné un chiffre supérieur de 10% à celui proposé par l'administration. Enfin pour les autres zones (ville de Morondava et sous-préfecture de Maroantsetra), la population estimée par les enquêtes est nettement inférieure à la population administrative.

Pour l'ensemble (milieu rural de l'opération Morondava exclu) on trouve un rapport Pe/Pa égal à 94%.

Cette comparaison met donc en évidence des différences assez notables. Celles-ci peuvent provenir d'erreurs dans les deux sources. A notre avis, pour des raisons qui seront exposées dans la deuxième partie, la population des évaluations administratives est probablement surestimée. Quant à la population enquêtée par l'INSRE, disons que pour le statisticien elle présente plus de garanties, avec cependant une possibilité de sous-estimation du fait de la "fuite" devant les enquêteurs par peur de l'impôt.

Les deux estimations encadrent donc peut-être la réalité.

Remarque: Nous n'insisterons pas ici et dans la suite du rapport sur la nature particulière que pourraient présenter les chiffres administratifs en milieu urbain. Nous traiterons toujours les chiffres globalement (milieu rural + milieu urbain). Nous procéderons ultérieurement à l'étude particulière de la démographie urbaine à Madagascar.

2 :- Pyramide des âges

Les quatre pyramides des âges sont données ci-dessous (en %) et tracées à la page suivante.

A G E	VOHEMAR		ANTANETIBE		MORONDAVA		MAROANTSETRA	
	SM	SF	SM	SF	SM	SF	SM	SF
0 - 4	86	96	87	96	74	72	99	100
5 - 9	78	81	72	82	75	72	93	91
10 - 14	78	81	66	60	59	56	63	58
15 - 19	36	49	41	47	42	49	41	43
20 - 24	22	37	24	27	27	37	26	38
25 - 29	24	43	34	35	29	42	30	42
30 - 34	26	34	26	33	29	36	25	31
35 - 44	39	50	51	49	52	54	43	45
45 - 54	34	31	37	37	47	39	32	30
55 - 64	19	19	25	24	31	24	20	17
65 et plus	17	20	25	22	30	24	18	15
T o t a l	459	541	488	512	495	505	490	510
ENSEMBLE	1.000		1.000		1.000		1.000	

La pyramide de l'ensemble de la population de Madagascar donnée par l'enquête de 1966 a été tracée en pointillé à titre de référence, ainsi que sur le graphique suivant où a été portée la pyramide de l'ensemble des quatre zones enquêtées: les chiffres correspondants sont donnés au tableau ci-contre.

PYRAMIDES DES AGES

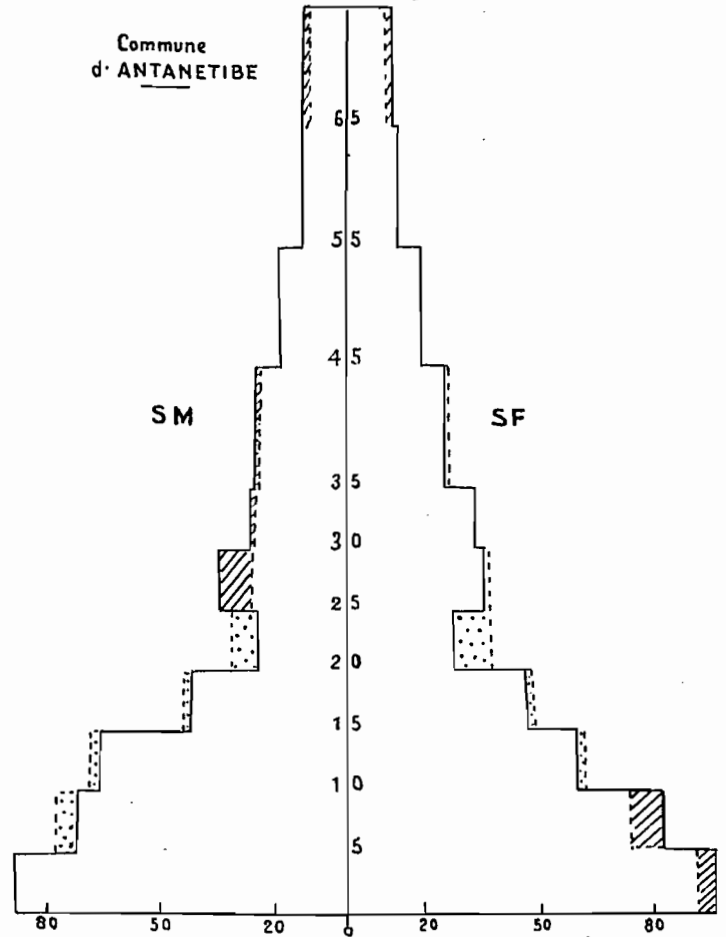
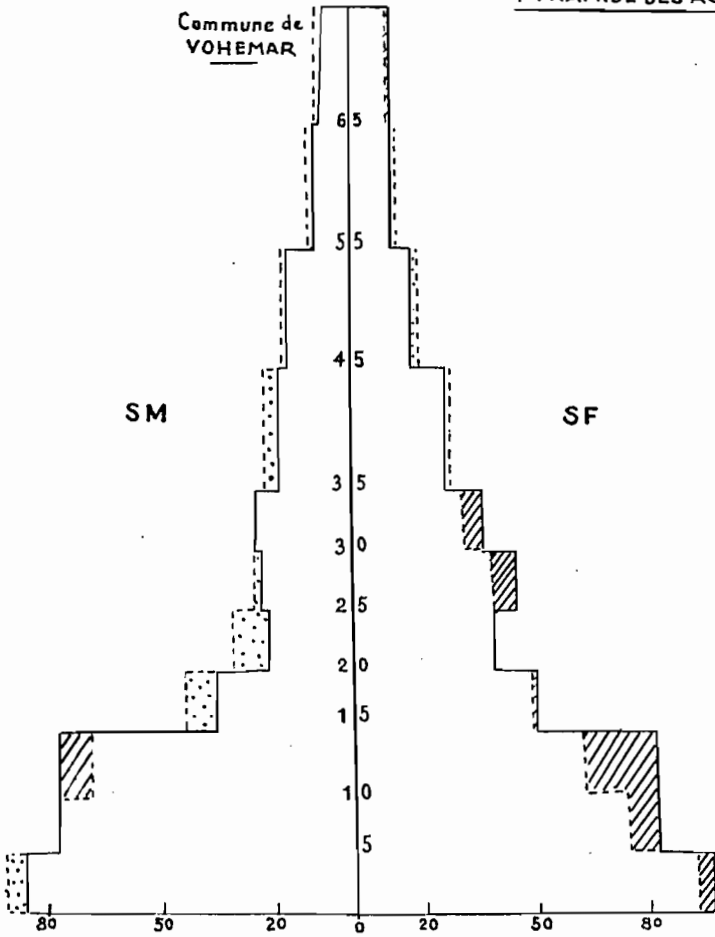
A G E	Ensemble des quatre zones enquêtées		Madagascar 1966	
	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Sexe Masculin	Sexe Féminin
0 - 4	91	92	91	91
5 - 9	86	84	78	74
10 - 14	63	58	69	62
15 - 19	41	45	44	48
20 - 24	26	37	31	37
25 - 29	30	42	26	37
30 - 34	26	33	25	29
35 - 44	46	48	47	52
45 - 54	37	33	37	36
55 - 64	23	19	24	23
65 et plus	22	18	20	19
T o t a l	491	509	492	508
ENSEMBLE	1.000		1.000	

La comparaison de ces deux pyramides montre que la structure par sexe et par âge de l'ensemble des populations enquêtées ne s'éloigne pas considérablement de celle de la population de Madagascar en 1966: l'écart absolu total est de 70, soit un écart relatif de 7% assez faible. L'important est que les allures générales des deux pyramides sont très semblables; en particulier la "bosse" qui apparaît à 25 - 29 ans pour les deux sexes semble devoir être accidentelle et ne paraît pas être due à un phénomène particulier.

PYRAMIDE DES AGES

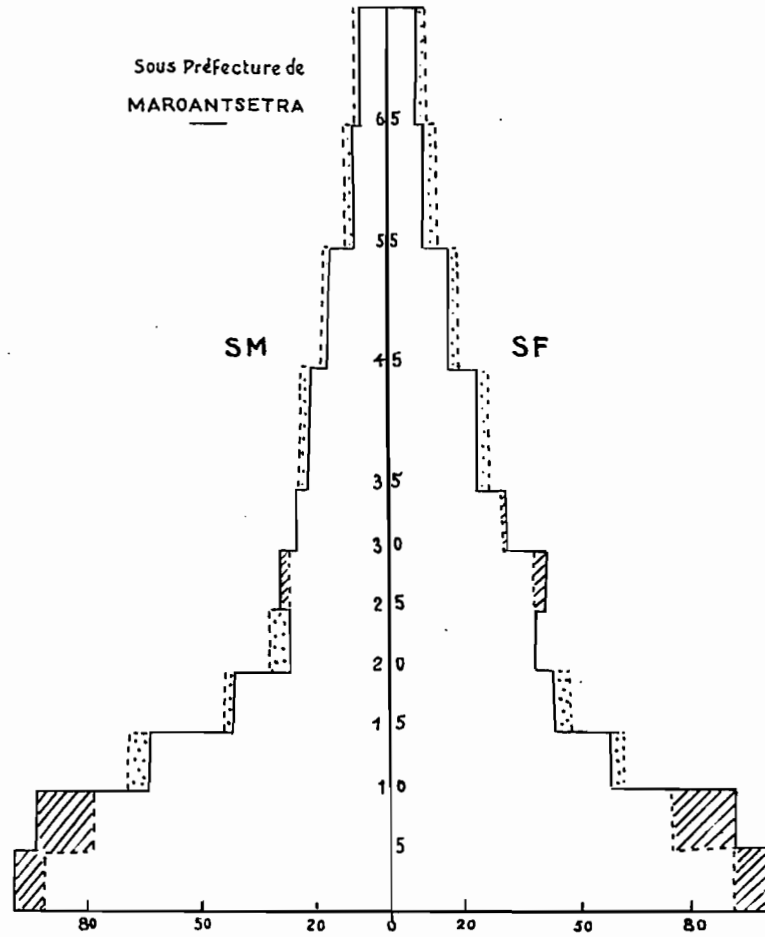
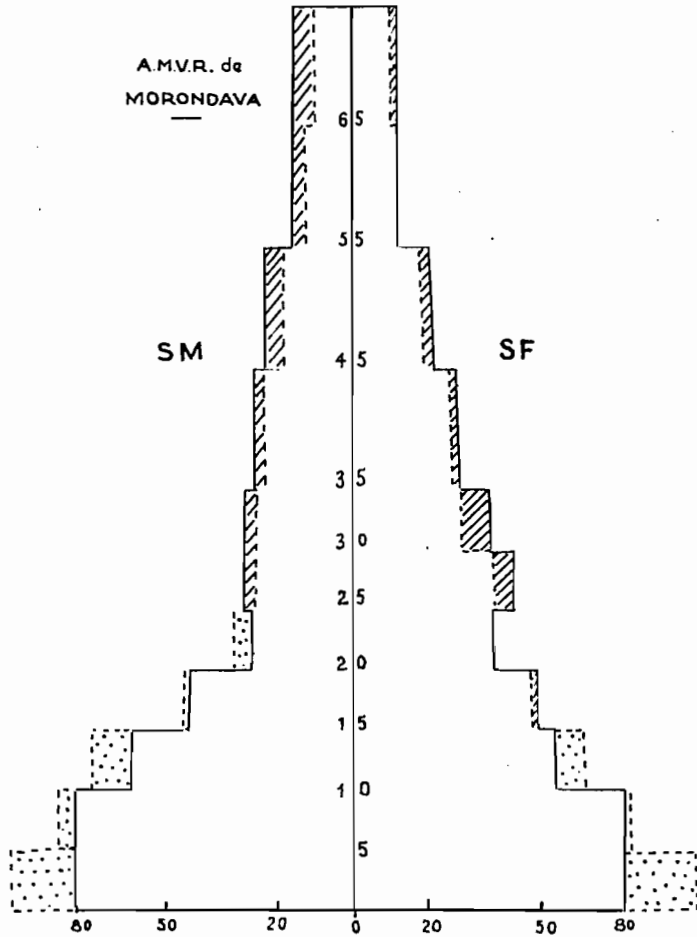
Commune de
VOHEMAR

Commune
d'ANTANETIBE

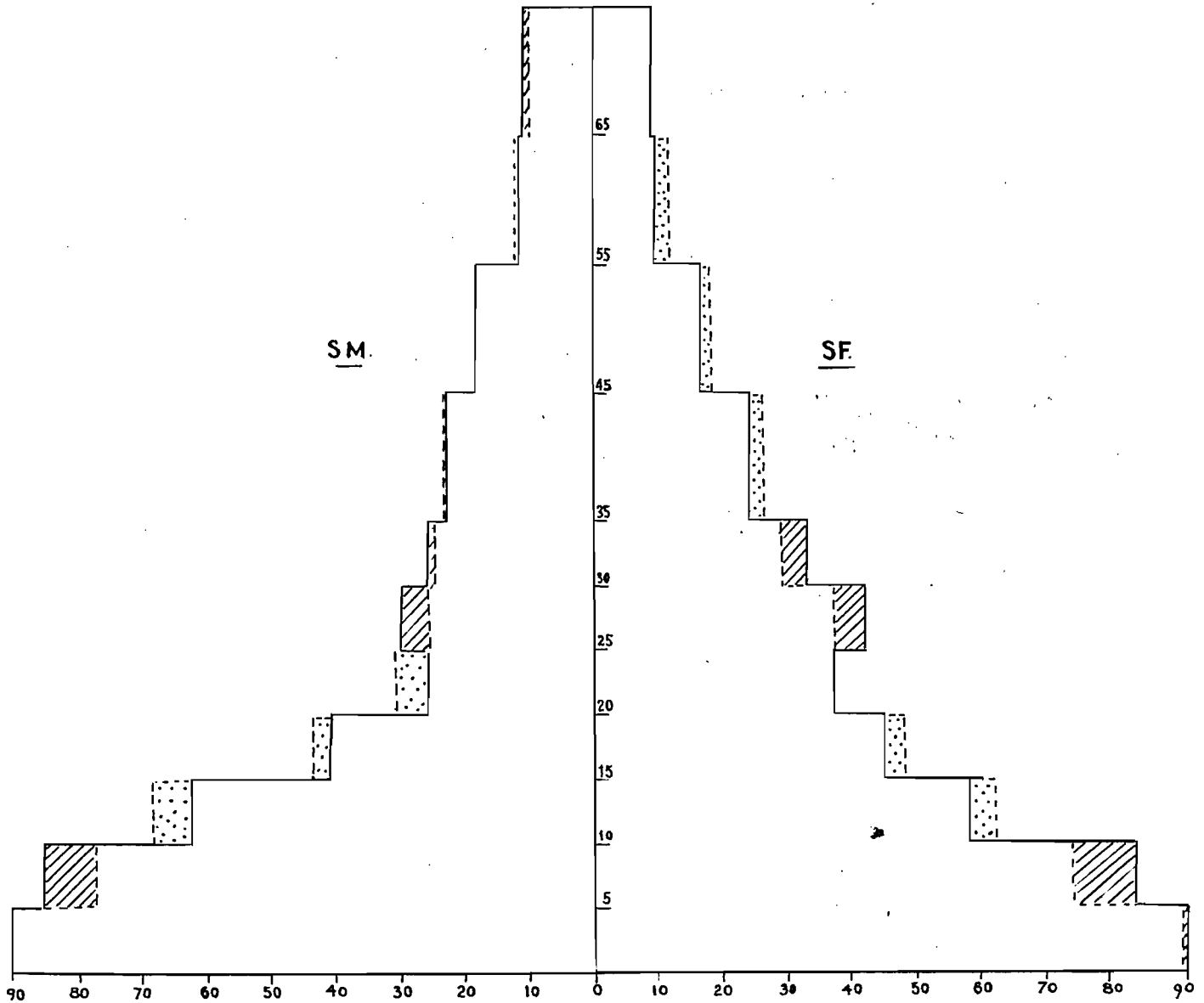




A.M.V.R. de
MORONDAVA

Sous Préfecture de
MAROANTSETRA



PYRAMIDE DES AGES DE L'ENSEMBLE
DES QUATRE ZONES ENQUÊTÉES



 Pyramide de l'ensemble des quatre zones enquêtées
 Pyramide de Madagascar 1966

L'analyse de chacune des quatre pyramides fait apparaître les principaux points suivants:

- 1 :- Vohémar a un déficit en hommes anormal pour un centre urbain et un grand nombre d'enfants de moins de 15 ans, sans doute dû à la présence d'écoles;
- 2 :- Antanetibe a la pyramide qui se rapproche le plus de celle de Madagascar;
- 3 :- Morondava a une pyramide "vieille": les enfants y sont proportionnellement moins nombreux, les vieillards plus nombreux. Ce sont là d'ailleurs des caractéristiques observées en 1966 pour la province de Tuléar;
- 4 :- Maroantsetra a au contraire une pyramide plus jeune, qui se rapproche plus de la pyramide observée en 1966 dans la province de Tamatave que de celle de l'ensemble.

Cette comparaison ne tend pas tant à analyser les résultats obtenus, ce qui est fait dans les rapports d'enquête, qu'à en étudier la vraisemblance: il semble que ce qui vient d'être écrit puisse indiquer que les structures par sexe et âge observées lors des quatre enquêtes soient "vraisemblables" et se recoupent assez bien avec les résultats de l'enquête 1966.

b) Les leçons tirées de ces recensements

1 :- Le premier point important à considérer ici est l'intérêt des renseignements obtenus: ces recensements ont montré la richesse des données qui pouvaient être recueillies au cours de telles opérations. Notons cependant que les questionnaires étaient en général lourds et que de telles opérations ne peuvent sûrement pas être étendues à de très grandes zones. Mais elles sont fondamentales pour des zones où une intervention économique est prévue, car elles permettent d'en dresser l'inventaire, tant sur le plan démographique que sur le plan économique.

2 :- D'autre part, ces opérations étant des opérations "tests" pour le recensement général de la population, la grande leçon qui en a été tirée dans cette optique est l'énorme difficulté que représenterait un recensement général de ce type. Tous les facteurs: temps, moyens matériels et financiers, personnel... se conjuguant pour interdire la réalisation d'une opération aussi gigantesque. La principale difficulté réside à notre avis dans le contrôle de l'enquête: la dispersion des enquêteurs, les difficultés de communication, le faible nombre d'ingénieurs sont autant d'obstacles à un véritable contrôle des opérations sur le terrain. Or un tel recensement mal contrôlé serait extrêmement sujet à caution.

3 :- Enfin, le point de vue méthodologique a été constamment abordé au cours de l'étude. Soulignons pour terminer simplement un aspect qui nous a particulièrement frappés: que la mise au point d'enquêtes de ce genre nécessite une préparation beaucoup plus longue et plus minutieuse que celle que l'on pourrait imaginer. Et la petite équipe avec laquelle nous avons eu le plaisir de travailler à l'INSRE a bénéficié de l'avantage énorme de mener successivement plusieurs opérations ce qui lui a permis de parvenir peu à peu à se familiariser avec les techniques à mettre en oeuvre, à résoudre de mieux en mieux les problèmes tant théoriques que pratique qui pouvaient se poser, bref à maîtriser ce domaine de la recherche démographique. Parmi les points sur lesquels doit encore porter l'effort, signalons la formation des enquêteurs et la mise au point des instructions qui leur sont données, ainsi que la définition des nomenclatures à utiliser lors des divers dépouillements.

A N N E X E

LES 19 GROUPES ETHNIQUES DE MADAGASCAR
LOCALISATION, DERIVES ET ASSIMILES

ETHNIE	LOCALISATION	GROUPES DERIVES OU ASSIMILES
ANTAIFASY	Côte Est: environs de Farafangana	Zafimananga, Zafisoro, Lohanosy, Mangarano, Sahavoay, Sahafatra
ANTAIMORO	Côte Est: Manakara, Vohipeno	Silamo, Antaifisaka, Antaibe, Antehony, Antevato, Antalaotra, Anakora, Antemahazo, Antendambo, Onjatsy, Ampanabaka, Antevolo, Velombazaha, Antetsimatra, Zanasirana.
ANTAISAKA	Côte Est: Vangaindrano	Zarafanilia, Antemanambondro, Masianaky, Rabehava, Zaramanampy, (Andriabaraka na Rabakara).
ANTAKARANA	Nord	Anjotsy
ANTAMBAHOAKA	Côte Est: Mananjary	
ANTANDROY	Extrême Sud	Karimbola, Mikea
ANTANOSY	Fort-Dauphin	
B A R A	Moyens Plateaux du Sud et de l'Ouest	Sahafatra
BETSILEO	Fianarantsoa	Kinoso
BETSIMISARAKA	Côte Est	Betanimena, Marorandrana, Vorimo
BEZANOZANO	Forêt de l'Est (Moramanga)	
MAHAFALY	Sud Ouest	Tanalana
MAKOA	Côte Ouest: Cap St-André	
MERINA	Plateaux	Vakinankaratra, Vakiniadiana, Tsimhafotsy, Mandridrano (Itasy), Tsimiamboholahy, Zazamanga, Vonizongo, Manisotra, Zazamarolahy, Zafimbazaha, Famoilahy (Ambohijanaka Marovatana (Ambohitratrimo) Zazahova, Tsaravoninahitra (Miadamanjaka) Marofotsy.
SAINT-MARIEN	Ile Sainte-Marie	
SAKALAVA	Ouest	Zazalava, Vezo, Masikoro, Marambitsy, Behosy.
SIHANAKA	Lac Alaotra	Tanosimbohangy
TANALA	Forêt de l'Est	Zafimaniry
TSIMIHETY	Nord Ouest	

III - L'EXPERIENCE D'OBSERVATION PERMANENTE EN COURS

1°- O B J E T

Les enquêtes ne permettent de recueillir que des données d'état ou comme lors de l'enquête de 1966, des données retrospectives. Elles ne permettent pas de suivre l'évolution de la population. Or, nous le verrons dans la seconde partie, l'état civil est dans une certaine mesure déficient pour décrire le mouvement naturel. Quant aux mouvements migratoires, ils ne sont saisis par aucun enregistrement.

D'où l'idée de "prolonger" les enquêtes effectuées en 1967 par une "observation permanente" dans le but:

- 1:- de préciser le sous enregistrement de l'état civil, d'en étudier les causes afin d'essayer d'y remédier;
- 2:- de tenter une première approche des mouvements migratoires qui ont jusqu'ici été peu étudiés à Madagascar.

Il faut noter tout de suite qu'à notre avis cette expérience doit se distinguer de celles menées actuellement dans d'autres pays d'Afrique, où l'objectif est plutôt l'amélioration directe de l'état civil existant (qui, rappelons le, est généralement très défaillant). Nous montrerons dans la seconde partie que l'état civil à Madagascar fonctionne de façon à peu près correcte et l'observation permanente à Madagascar devra non pas "doubler" l'état civil existant mais surtout permettre de déceler les facteurs de sous enregistrement, tels que l'ignorance des lois, l'éloignement du centre d'état civil, la saison des pluies... Des recensements de contrôle dans quelques villages devront permettre d'autre part de critiquer le fonctionnement de la méthode employée.

2°- REALISATION

La mise sur pied de cette expérience avait été prévue dès l'opération de Vohémar: mais le milieu urbain semblait présenter trop de difficultés pour une opération de conception nouvelle, et le projet fut abandonné. Elle fut prévue de nouveau à Antanetibe mais n'y fut pas réalisée.

C'est à Morondava qu'elle fut pour la première fois tentée, puis à Maroantsetra. Elle doit dans chacune de ces deux zones se dérouler durant une année, aussi nous ne pourrons pas donner ici de résultats; nous présenterons seulement la méthode utilisée.

Sur le terrain, l'opération est confiée à six enquêteurs: 3 à Morondava, 3 à Maroantsetra. Ces enquêteurs avaient participé aux enquêtes, ce qui les avait donc déjà familiarisés avec l'information démographique.

L'A.M.V.R. de Morondava avait été divisée pour l'enquête en trois zones de trente villages chacune (soit environ trois fois six mille personnes): les trois enquêteurs permanents ont été affectés à chacune de ces trois zones, et sont basés, le premier à Morondava (zone Ouest), le second à Analaiva (zone centrale) et le troisième à Mahabo (zone Est).

A Maroantsetra, les trois enquêteurs ont été affectés chacun à un canton: Andranofotsy (22 villages, 10.000 personnes), Ambinanitelob (29 villages, 14.000 personnes) et Anjanazana (24 villages, 10.000 personnes).

La tâche de chaque enquêteur est de circuler dans les villages pour y noter les événements démographiques qui s'y sont produits. Il est aidé pour cela, non seulement par les instructions et les fiches qui lui ont été remises, que nous présentons ci-après, mais aussi par les dossiers de ménage dont nous avons déjà signalé qu'ils avaient été agrafés par village et déposés dans les mairies. En effet une partie du questionnaire avait été prévue pour cette observation. Le questionnaire utilisé en milieu rural à Morondava et à Maroantsetra est reproduit ci-après, la partie droite du questionnaire était laissée vierge au cours de l'enquête proprement dite et n'était destinée à être remplie qu'ultérieurement par les observateurs permanents.

3°- LES INSTRUCTIONS AUX ENQUETEURS ET LES FICHES UTILISEES

Les instructions écrites remises aux enquêteurs sont reproduites intégralement ci-après. Elles comprennent des instructions générales, la manière de renseigner la partie du questionnaire réservée aux "Evènements démographiques survenus dans le ménage" et la manière de remplir les "cahiers" qui leur ont été remis.

Puis figurent à la suite de ces instructions une page de ces "cahiers" et un exemplaire des "bordereau récapitulatif" que les enquêteurs envoient mensuellement à l'INSRE. Ces bordereaux permettent de suivre grossièrement de Tananarive la réalisation de l'opération et sont complétés par des séjours sur place pour y surveiller le travail des enquêteurs.

Les instructions orales données aux enquêteurs mettaient l'accent sur trois points:

- 1 :- Intérêt de leur travail pour la mesure des mouvements de la population;
- 2 :- Aspect éducatif de leur mission: ils doivent amener les gens à déclarer à l'état civil, les naissances et les décès qui leur étaient déclarés.
- 3 :- Importance de cette opération pilote sur le plan méthodologique, toutes les difficultés qu'ils rencontreraient devant être précisées.

Il est certain que l'intérêt d'une opération de ce genre réside dans le fait que l'enregistrement obtenu soit complet, ou du moins le plus complet possible. Ceci nécessite bien sûr une bonne formation des enquêteurs, mais aussi:

- 1:- Un "matériel" adapté, c'est-à-dire des "formulaires opérationnels" qui leur permettent de "classer" les événements qu'ils observent. Les questionnaires, cahiers et bordereaux utilisés semblent pour l'instant donner satisfaction, mais déjà certaines améliorations à y apporter sont en vue;
- 2:- Des instructions précises, surtout en ce qui concerne tous les "cas particuliers" susceptibles de se produire: jeune fille se mariant et allant habiter chez son époux, dans une autre case du même village, construction d'une nouvelle case, distinction entre migrations à l'intérieur de la zone observée, et avec l'extérieur,...

Tous ces points sont et seront examinés avec attention, et un bilan de l'expérience sera dressé qui, espérons-le, fournira d'utiles indications sur les phénomènes étudiés.

N° d'ordre	NOM ET PRENOMS	Lien de Parenté avec le C.M.	Situation de Residence	Date d'arrivée (ou de départ)	Dernière résidence (ou lieu de séjour)	S E X E	Age ou date de Naissance	Situation matrimoniale	Alphabétisation	Infirmité

RURAL

ACTIVITES						EVENEMENTS DEMOGRAPHIQUES SURVENUS DANS LE MENAGE A PARTIR DU-----					
PRINCIPALE			SECONDAIRE			Mariage ou Divorce Date	Décès ou Départ		Naissances (pour les femmes)) Nom Sexe, dates de naissance et de décès		
Nature	Permanence	Situation dans la Profession	Nature	Permanence	Situation dans la Profession		Date	Cause et Destination	1	2	3

INSTRUCTIONS AUX AGENTS CHARGES DE LA
MISE A JOUR DES QUESTIONNAIRES

I - INSTRUCTIONS GENERALES

Il est remis aux agents chargés de la mise à jour des questionnaires:

- 1 :- la liste des villages qui les intéressent
- 2 :- les dossiers de ces villages
- 3 :- un cahier
- 4 :- 50 bordereaux récapitulatifs

Il leur est demandé:

- 1 :- de faire la tournée de tous les villages une fois par mois (en mettant au point un itinéraire pratique);
- 2 :- de se renseigner sur les évènements démographiques survenus dans chaque village (par interrogatoire du chef de village, et des personnes intéressées);
- 3 :- de les noter soigneusement sur son cahier et sur les questionnaires (en réperant en particulier les dates des évènements de façon précise);
- 4 :- d'envoyer tous les mois à Monsieur le Directeur de l'INSRE BP. 485 - TANANARIVE, les bordereaux récapitulatifs soigneusement remplis (une ligne par village, même s'il ne s'est produit aucun évènement dans un village).

II - COMMENT RENSEIGNER LA PARTIE DU QUESTIONNAIRE RESERVEE AUX
"EVENEMENTS DEMOGRAPHIQUES SURVENUS DANS LE MENAGE"

Les évènements survenus après le recensement y seront enregistrés; la date que l'on mettra à l'endroit prévu sera donc la date du recensement.

Colonne Mariage ou Divorce Date	- S'il s'agit de mariage, mettre la date précédée de M <u>Exemple:</u> M. 10/4/67 = marié le 10 Avril 1967 - S'il s'agit de divorce, mettre la date précédée de D <u>Exemple:</u> D. 10/5/67 = divorcé le 10 Mai 1967
Colonne Décès ou Départ Date	- S'il s'agit d'un décès, mettre la date précédée de DC <u>Exemple:</u> DC. 15/4/67 = décédé le 15 Avril 1967 - S'il s'agit d'un départ, mettre la date précédée de DP <u>Exemple:</u> DP. 15/5/67 = parti définitivement le 16 Mai 1967
Colonne Décès ou Départ Cause et Destina- tion	- S'il s'agit d'un décès conséquent à une maladie, inscrire le nom de la maladie. - S'il s'agit d'un décès dont la cause est un accident, mettre accident. - S'il s'agit d'un départ, inscrire la cause du départ et indiquer le canton et la sous-préfecture de la destination.

Cette partie est réservée aux femmes. La colonne 1 sera renseignée pour la première naissance survenue après le recensement, la colonne 2 pour la deuxième naissance et ainsi de suite.

Colonne Naissance (pour les femmes) Nom, sexe dates de naissance et de Décès	Si a, b, d, et e sont les cases que l'on trouve à l'intersection d'une ligne et d'une colonne, on inscrira: dans la case a, le nom de l'enfant dans la case b, son sexe: (M pour Masculin) (F pour Féminin) dans la case d, la date de naissance dans la case e, la date de décès	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td colspan="3" style="text-align: center;">a</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">b</td><td style="text-align: center;">d</td><td style="text-align: center;">e</td></tr> </table>	a			b	d	e
a								
b	d	e						
<u>Exemple:</u>	RALITA, garçon né le 8 Avril 1967 et décédé le 10 Octobre 1967	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td colspan="3" style="text-align: center;">Ralita</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">M</td><td style="text-align: center;">8.4.67</td><td style="text-align: center;">10.10.67</td></tr> </table>	Ralita			M	8.4.67	10.10.67
Ralita								
M	8.4.67	10.10.67						

Au cas où il y a un nouvel arrivant dans le ménage et qui résidera de façon définitive, renseignez complètement le questionnaire pour cette personne en vous référant à l'"Instruction aux enquêteurs" et à la présente instruction; toutefois, dans ce cas là, les évènements démographiques à enregistrer seront les évènements survenus après son arrivée dans la commune. De même les nouvelles naissances marquées colonne "naissance" doivent être reportées sur une nouvelle ligne qui sera entièrement renseignée.

ATTENTION ! Bien indiquer par un trait épais la séparation entre les personnes recensées et celles rajoutées ultérieurement.

III - COMMENT REMPLIR LES CAHIERS ?

Les cahiers qui vous sont remis comprennent une page par hameau.

Commencer d'abord par écrire sur chaque page les noms des villages et des hameaux dans un ordre logique (en particulier ne pas séparer les hameaux d'un même village).

Puis au cours de vos tournées, en même temps que vous enregistrez les évènements sur les feuilles de ménage, renseignez aussi le cahier de la façon suivante:

Numéro du ménage: Vous notez ici le numéro du ménage dans lequel s'est produit l'évènement.

Date: Vous notez la date de l'évènement de façon précise.

Nature: Vous notez M s'il s'agit d'un mariage

D s'il s'agit d'un divorce

DC s'il s'agit d'un décès

DP s'il s'agit d'un départ

N s'il s'agit d'une naissance

Numéro de la personne: Dans le cas d'un mariage, d'un divorce, d'un décès ou d'un départ vous notez le numéro de la personne concernée. Dans le cas d'une naissance vous notez le numéro de la mère et celui que vous affectez à l'enfant. Dans le cas d'une arrivée vous notez celui que vous affectez au nouvel arrivant.

Caractéristiques: Vous notez ici toutes les observations que vous pouvez faire sur l'évènement. En particulier dans le cas d'un décès, la cause; dans le cas d'un départ, le motif et la destination; dans le cas d'une naissance, le nom et le sexe de l'enfant.

Village: Hameau:

Nature du ménage	EVENEMENTS			
	Date	Nature	Numéro de la personne	Caractéristiques

Province.....:

Sous-Préfecture.:

C a n t o n:

Commune:

A....., le.....19..

Nom de l'agent:

BORDEREAU RECAPITULATIF
de la mise à jour des questionnaires
au cours du mois d19..

-----0-----

VILLAGE	N o m b r e d e					
	Naissances	Décès	Mariages	Divorces	Arrivées	Départ

CONCLUSION

Il ressort de cette étude des opérations menées dans le domaine de la démographie qu'un effort a été entrepris afin de préciser la connaissance de la population malgache, ceci sous trois angles:

1 :- l'accroissement naturel de la population

2 :- l'étude en profondeur de quelques zones

3 :- l'observation démographique permanente dans deux zones

Lors de l'enquête de 1966, 50.000 personnes ont été touchées. Lors des enquêtes de 1967, plus de 100.000 personnes ont été recensées. L'observation permanente va permettre de suivre pendant un an environ 50.000 personnes. Enfin diverses opérations seront menées en 1968.

Mais cet effort, s'il ne veut pas être ponctuel, doit s'inscrire dans le cadre d'un programme de recherches qui doit tenir compte des autres sources de renseignement, à savoir les renseignements administratifs que nous allons étudier maintenant.

DEUXIEME PARTIE

**LES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIVES**

LES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIVES

Il existe à Madagascar (comme dans la plupart des pays d'Afrique) deux grandes sources de renseignements démographiques qui sont des sous-produits de l'activité de l'administration: les recensements administratifs et l'état civil. Nous les étudierons en détail, en examinant leur histoire, leur fonctionnement actuel, leurs défauts, leurs résultats et pour conclure, quelques propositions d'amélioration.

Nous passerons beaucoup plus rapidement sur les autres sources de renseignements, en réservant cependant une place particulière aux migrations internationales.

I - LES RECENSEMENTS ADMINISTRATIFS

Les recensements administratifs sont des opérations annuelles dont l'origine est ancienne: le premier texte officiel que nous avons pu trouver les concernant remonte à 1909. Au cours du temps leur objectif et leur méthode ont été précisés par différents textes (1). Ils n'ont pas toujours fonctionné de manière satisfaisante, si l'on en juge par le texte de la circulaire de 1948: "Du reste, tant à l'échelon District qu'à celui de la Province, les erreurs d'addition fourmillent et les recoupements, que la contexture même des tableaux aurait facilement permis d'effectuer, donnent des résultats décevants. Bref, la documentation dans son ensemble est inexploitable. Enfin les délais les plus fantaisistes président à l'acheminement de ces tableaux... Procéder dans ces conditions à une synthèse sérieuse, en matière démographique, avec des matériaux aussi imprécis et aussi peu homogènes est nécessairement chose impossible, et il est permis de penser que l'élaboration de statistiques sincères de population est depuis longtemps perdue de vue".

1°- DESCRIPTION ACTUELLE

Tous les ans, les Sous-Préfets sont tenus d'élaborer une "Monographie" de leur sous-préfecture. Cette monographie comprend un certain nombre de renseignements, dont des renseignements démographiques. Ce sont les chefs de canton qui sont chargés de recueillir les renseignements relatifs à leur circonscription. Ils doivent fournir au Sous-préfet deux tableaux:

Tableau 1: "Ensemble de la population", qui croise le sexe, l'âge (3 groupes d'âge: 14 ans et moins, 15 à 20 ans, 21 ans et plus) et l'ethnie et la nationalité.

Tableau 2: "Population des villes de 500 habitants et plus" qui donne pour chaque agglomération la répartition de la population selon la nationalité (malgaches, français, indiens, chinois, grecs, autres).

(1) Les principaux sont donnés en annexe au chapitre.

Pour remplir ces tableaux, ..."le chef de canton utilisera:

- les renseignements qu'il a recueillis tout le long de l'année au cours de ses tournées;
- les renseignements qui lui sont fournis par les chefs de quartier et les chefs de village;
- les renseignements recueillis à la mairie (service de l'état civil notamment)..." (1)

Ces renseignements sont rassemblés à l'échelon sous-préfecture par le Sous-préfet qui les totalise et les commente. Le chapitre "Démographie" des Monographies de sous-préfecture comprend les points suivants:

- 1 :- Considérations générales: Quelques lignes de commentaires sur la population de la sous-préfecture;
- 2 :- Population urbaine et population rurale: Là aussi, il s'agit d'un rapide commentaire sur la répartition de la population entre ville et milieu rural;
- 3 :- Etat Civil: Tableau récapitulatif des naissances et des décès dans la sous-préfecture au cours de l'année écoulée (répartis par sexe et entre malgaches et autres);
- 4 :- Migrations: Commentaire sur les mouvements migratoires entre la sous-préfecture et l'extérieur.
- 5 :- Tableau de la Population:
 - Tableau I : Ensemble de la population
 - Tableau II : Population des villes de 500 habitants et plus.

Ce sont les tableaux obtenus en rassemblant les tableaux relatifs à chaque canton.

C'est enfin l'INSRE qui assure la publication de ces chiffres dans les brochures "Population de Madagascar au 1er Janvier 19...".

(1) Le Manuel du Chef de canton par Jean COMTE (ENSP, Tananarive 1964)

2°- DEFAUTS DE FONCTIONNEMENT

Le principal défaut vient de ce que les chefs de canton: 1-n'ont que peu de temps et fort peu de moyens pour collecter de façon correcte les renseignements qui leur sont demandés; 2- n'ont aucune formation statistique susceptible de les aider dans ce travail et ne reçoivent aucune instruction précise pour le faire; 3- ont pour fonction essentielle la perception des impôts, et à ce titre sont gênés dans une opération de recensement.

En particulier la notion de "résidence" est mal définie: certaines personnes ayant émigré d'un village y sont toujours recensées parce qu'elles figurent toujours sur les rôles d'impôts de ce village. Il s'ensuit probablement des doubles comptes non négligeables.

Signalons aussi que dans les communes urbaines, ce sont les mairies qui sont responsables du recensement. Ceci leur pose des problèmes considérables, et le cas particulier de Tananarive est une question aiguë pour les maires de la capitale.

Enfin il se peut que des raisons de prestige incitent éventuellement les responsables à "gonfler" leurs chiffres.

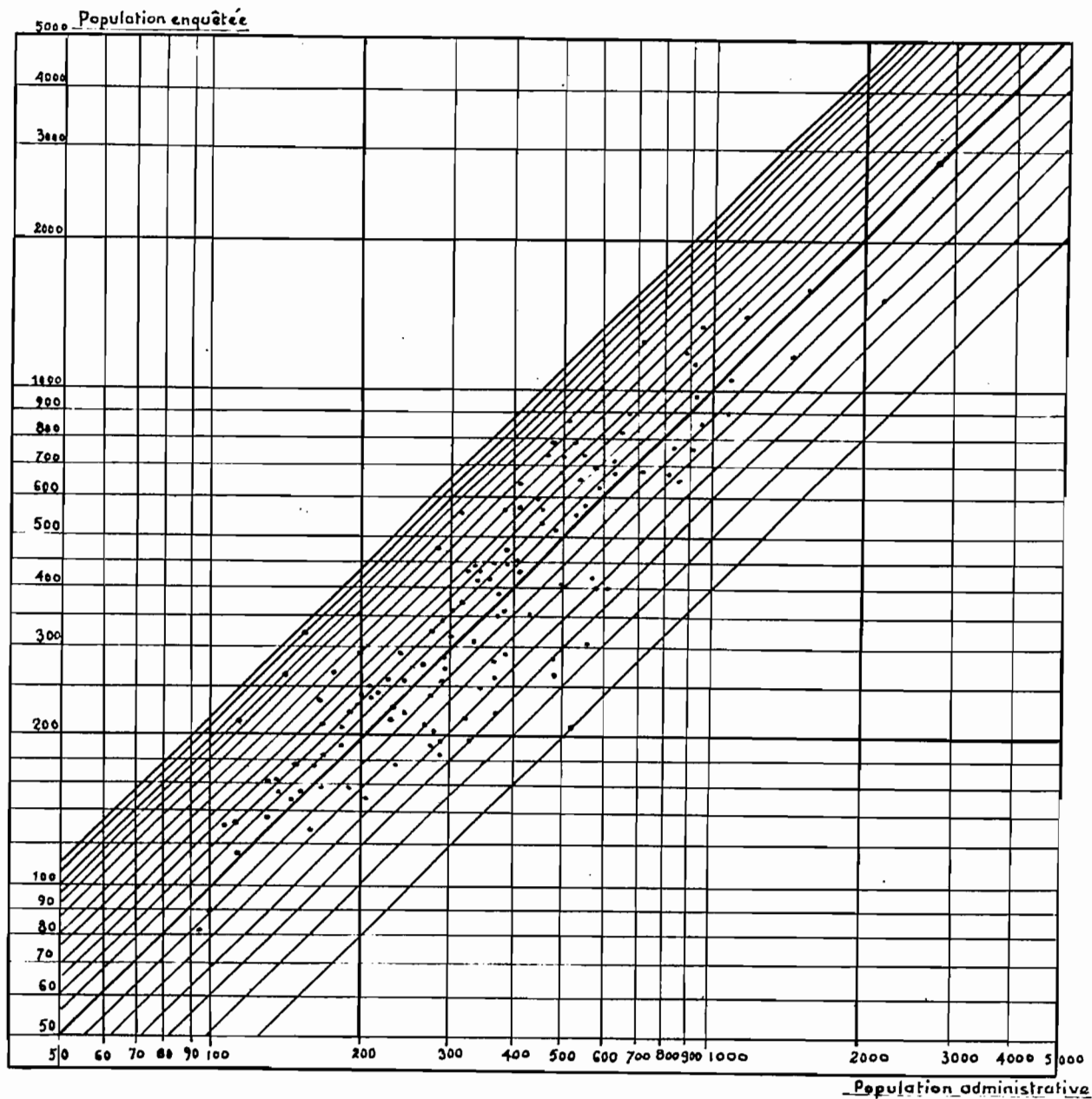
3°- LES RESULTATS

Disons tout de suite que les résultats tirés de ces recensements nous paraissent à considérer avec beaucoup de prudence. Pour appuyer cette affirmation, nous donnerons trois exemples, l'un à l'échelon des villages, l'autre à celui de la commune, et le troisième à l'échelle nationale.

a) Les villages de la sous-préfecture de Maroantsetra

La comparaison entre les populations des villages de la sous-préfecture de Maroantsetra données par le recensement effectué par l'INSRE en Août-Septembre 1967 et par le recensement administratif des chefs de canton pour le 1er Janvier 1967, est faite au graphique suivant. En abscisse nous avons porté la population "administrative", en ordonnée la population "enquêtée" (échelles logarithmiques). Le nuage de points obtenu se situe "au voisinage" de la première bissectrice.

COMPARAISON ENTRE LES EVALUATIONS ADMINISTRATIVES ET CELLES de L'INSRE
 DES POPULATIONS DES VILLAGES de la Sous-Préfecture de MAROANTSETRA



Sur le graphique nous avons tracé les droites représentant l'égalité des deux effectifs à $x\%$ près, de $x = -60$ à $x = +120$, ce qui montre la dispersion des écarts entre les deux effectifs: disons que la différence entre les deux estimations varie de la moitié au double: dans un village de 520 personnes (population administrative), l'INSRE n'a enquêté que 210 personnes, et au contraire dans un autre de 150 personnes en ont été trouvées 320.

b) Les communes d'Andranofotsy et de Mahavelona

Lors de notre passage à Andranofotsy et à Mahavelona, nous avons pu relever les chiffres suivants, relatifs au 1er Janvier 1967:

	Commune d'Andranofotsy	Commune de Mahavelona
Population totale	11.533	11.387
Population d'âge scolaire..	1.850	1.500
Nombre d'électeurs.....	3.528	3.505
Enfants scolarisés.....	920	1.020
Taux de scolarisation.....	49%	68%

Les électeurs comprennent tous les citoyens des deux sexes âgés d'au moins 21 ans et résidant dans la commune. La population d'âge scolaire est composée des enfants de 6 - 14 ans.

Un premier recouplement consiste à comparer ces chiffres à ceux trouvés par le recensement de l'INSRE:

	Commune d'Andranofotsy		Commune de Mahavelona	
	Administration	INSRE	Administration	INSRE
Population totale.....	11.533	10.217	11.387	10.658
Population d'âge scolaire	1.850	2.659	1.500	2.955
Nombre d'électeurs....	3.528	3.986	3.505	4.095
Enfants scolarisés....	920	1.037	1.020	1.371
Taux de scolarisation.	49%	39%	68%	46%

La confiance à apporter aux enquêtes statistiques a été étudiée précédemment; il est frappant de constater que:

- l'INSRE avance un chiffre de population totale inférieur dans les deux cas au chiffre administratif (de 11% et de 6%);
- au contraire les chiffres de population d'âge scolaire, d'électeurs, et d'enfants scolarisés, sont supérieurs pour l'INSRE;
- les deux taux de scolarisation calculés par l'INSRE sont nettement inférieurs à ceux de l'administration.

Mais il est plus intéressant de faire cette comparaison en terme de "structures", c'est-à-dire en pourcentages:

Population	Age	Madagascar	Commune d'Andranofotsy		Commune de Mahavelona	
			Administration	INSRE	Administration	INSRE
Age scolaire.....	6 - 14	25	16	26	13	28
Electeurs.....	21 et plus	43	31	39	31	38
Reste	0 - 5	32	53	35	56	34
	15 - 20					
T O T A L	Ensemble	100	100	100	100	100

Les structures par âge proposées par l'INSRE des populations des deux communes considérées sont vraisemblables (du point de vue de l'analyse démographique). Elles ne s'éloignent pas trop par exemple de la structure de l'ensemble de la population malgache donnée à titre de référence.

Par contre les structures proposées par l'administration font apparaître des groupes d'âge 0 - 5 ans et 15 - 20 ans anormalement importants - phénomène peut-être expliqué si l'on pense que:

- une population d'âge scolaire faible permet d'obtenir un bon taux de scolarisation;
- un nombre faible d'électeurs provient peut-être des listes électorales;
- le gonflement des effectifs restants assure une population totale importante.

c) La croissance récente de la population de Madagascar

Les évaluations administratives de la population de Madagascar depuis 1948 sont données ci-dessous (aux 1er Janvier successifs):

A n n é e (1er Janvier)	Population (Milliers)
1948	4.081
1949	4.149
1950	4.207
1951	4.304
1952	4.370
1953	4.464
1954	4.540
1955	4.667
1956	4.776
1957	4.934
1958	5.071
1959	5.191
1960	5.298
1961	5.487
1962	5.658
1963	5.862
1964	6.104
1965	6.336
1966	6.562

Ces valeurs sont portées au graphique suivant (papier semi logarithmique).

Ce graphique fait apparaître une accélération marquée de la croissance de la population, accélération confirmée par les calculs de la façon suivante: sur ce graphique, nous avons ajusté à la courbe successivement trois segments de droites, par la méthode des moindres carrés pour les trois périodes sexennales 1948-53, 1954-59, 1960-65. Les résultats sont les suivants :

Période	Taux annuel moyen d'accroissement
1948-1953	1,8%
1954-1959	2,6%
1960-1965	3,6%

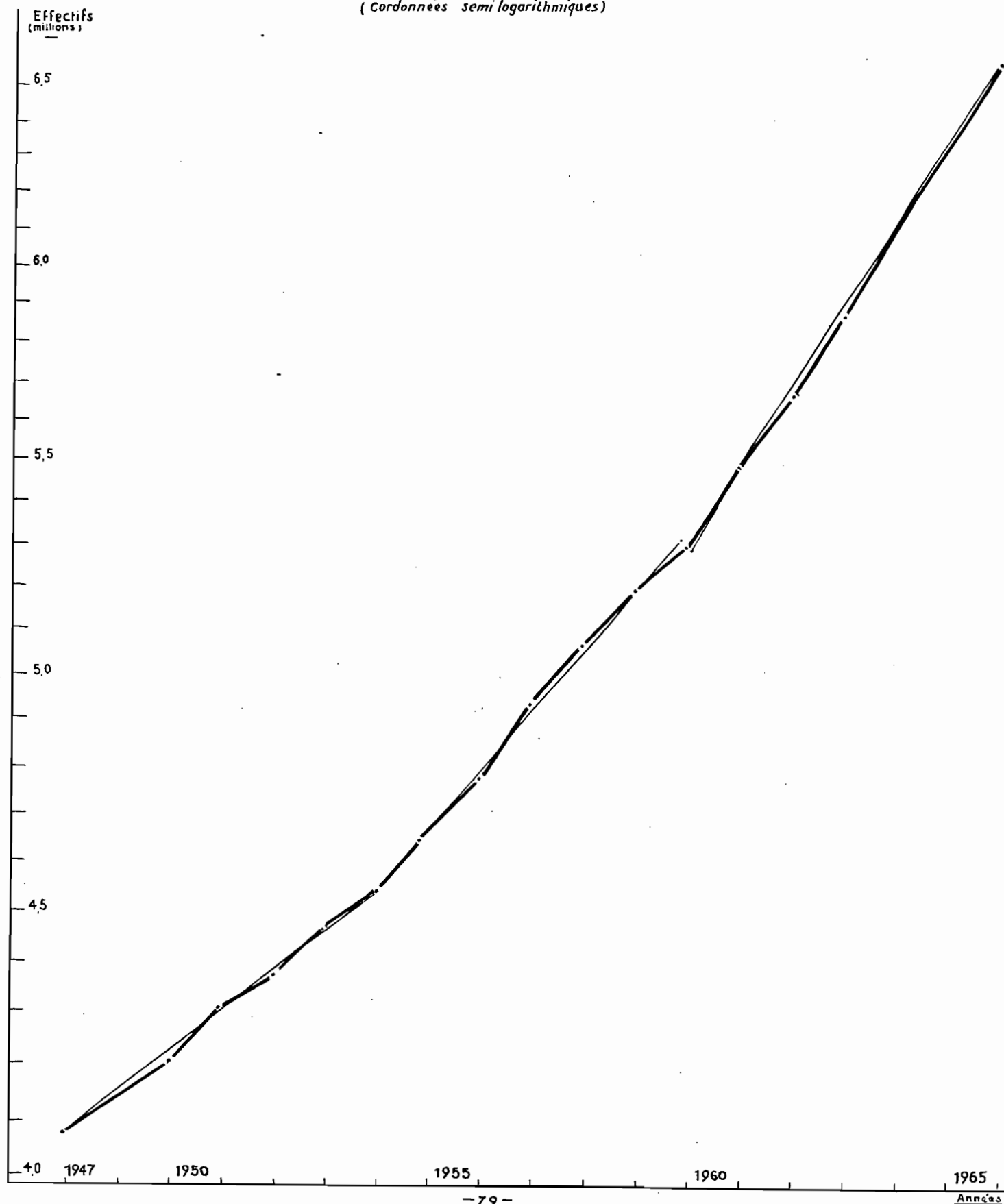
Ce taux d'accroissement représente l'accroissement naturel, vu la faiblesse des migrations extérieures. Or un taux de 36‰ est impensable si l'on s'appuie sur un taux de natalité de 46‰ qui semble très probable, car alors la mortalité ne serait plus que de 10‰, valeur extrêmement faible, d'autant plus qu'il semble qu'au contraire la mortalité soit relativement élevée à Madagascar (de l'ordre de 24‰).

4°- CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

Les différentes approches que nous venons de faire semblent indiquer que les résultats des recensements administratifs sont très sujets à caution. Cependant, quelle que soit leur valeur, ces chiffres ont un avantage indiscutable, celui d'exister, d'être obtenus au moindre coût et d'être renouvelés annuellement. Le problème est alors de voir dans quelle mesure il n'est pas possible de les améliorer. Cette question est à l'étude actuellement au sein de la Commission du Recensement de la population et l'INSRE envisage d'apporter son concours lors des opérations de recensement de 1969 de façon à obtenir pour cette année des chiffres valables. L'idéal serait que les autorités responsables (sous-préfets, chefs de canton, maires, chefs de village ...) soient aidées par des statisticiens-démographes pendant un ou deux ans et qu'ensuite une plus grande confiance puisse être accordée à ces chiffres.

EVOLUTION DE LA POPULATION ADMINISTRATIVE DE MADAGASCAR depuis 1947

(Cordonnées semi logarithmiques)



A N N E X E

TEXTES ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES RECENSEMENTS ADMINISTRATIFS

Circulaire ministérielle du 15 Février 1909

Note n°544-IRS du 18/12/42 de l'Inspection de la Recherche Scientifique

T.O. n°40-ST/G et T.L.O. n°41-ST/G du 6/12/47 du Service
Statistique Générale

Circulaire n°82-ST/G du 29 Janvier 1948

Circulaire n°54-SE/ST du 9 Septembre 1955

Note 1464-SE/P de Novembre 1955

Circulaire n°0518-SE/STAT du 8 Février 1956

T.L.O. 417-TOP/AE du 31 Décembre 1957

T.L.O. 721-TOP/AE du 20 Février 1958

Instruction n°1775-ECO/STAT relative aux statistiques annuelles de
population du 16 Décembre 1958

T.L.O. 189-TOP/AD du 27 Décembre 1959

Circulaire n°296-DGI/S du 3 Décembre 1962

Circulaire n°14-DGI/AGP/MONOG/D/A du 12 Janvier 1963

Circulaire n°12.330-DGI/AGT/MONOG du 30 Novembre 1966

Circulaire n°14.797-DGI/AGT/MONOG du 6 Décembre 1967

II - L'ETAT CIVIL

L'état civil est une institution ancienne à Madagascar puisque son origine remonte au règne de Ranavalona II, en 1878. Durant la colonisation puis depuis l'indépendance, divers textes officiels en ont précisé le fonctionnement (1).

L'importance de l'état civil n'a pas échappé au législateur malgache qui précise:

"Aucune Nation moderne ne peut se passer de l'état civil qui permet à la fois à l'Etat d'individualiser ses ressortissants et de contrôler sa population, et aux individus de prouver leur identité et leur situation juridique, par là de protéger leur personnalité et leurs droits.

Tout fonctionnaire ou magistrat municipal qui participe au service de l'état civil doit être conscient de l'importance de cette institution: sans l'état civil, les personnes seraient constamment obligées d'avoir recours aux témoignages ou à des jugements supplétifs pour l'établissement des actes ou l'accomplissement des formalités nécessaires pour établir la preuve d'une filiation, pour inscrire les enfants dans les écoles publiques ou privées, pour accomplir le service militaire, pour obtenir le bénéfice des prestations familiales, ou pour entrer dans la fonction publique.

En permettant ainsi à chaque individu de prouver son état et de faire prévaloir ses droits, le service de l'état civil permet aux citoyens de participer d'une manière complète à la vie de la Nation et constitue ainsi un facteur de progrès...

... L'attention de toutes les autorités judiciaires et administratives et des officiers de l'état civil est attirée sur le désir du gouvernement d'encourager et de faciliter le recours à l'officier d'état civil dans le souci d'individualiser la totalité des ressortissants malgaches. A cet effet tous les moyens convenables d'information et de "popularisation" doivent être utilisés pour inciter la population à s'inscrire à l'état civil: kabary, insertion dans les dinampokonolona, recommandations données aux parents d'élèves"...

(1) Les principaux textes sont donnés en annexe au chapitre.

1°- LE SYSTEME ACTUEL

Nous ne considérerons l'état civil que par rapport aux trois événements qui intéressent le démographe, à savoir les naissances, les mariages et les décès. L'état civil en fait concerne aussi les reconnaissances d'enfants naturels, les adoptions et les rejets... il n'en sera pas fait mention ici.

Les officiers d'état civil sont les maires des communes urbaines et rurales ou leurs adjoints.

Dans la commune de Tananarive ce sont les maires-adjoints d'arrondissement.

Dans les communes urbaines et à Tananarive, les déclarations de naissance et de décès peuvent être reçues par un ou plusieurs agents communaux désignés par le maire (secrétaire de mairie par exemple). Dans les communes rurales, elles peuvent être reçues par un conseiller communal.

Les officiers d'état civil reçoivent les déclarations des naissances et des décès, et en dressent acte, célèbrent les mariages et en dressent acte. Leur compétence est limitée à leur circonscription. Ils tiennent en double exemplaire des registres distincts pour les naissances, les décès, les mariages. Les registres sont ouverts au 1er Janvier et clos au 31 Décembre de chaque année. Des deux exemplaires des registres, l'un est conservé au centre d'état civil, l'autre est transmis au greffe du tribunal de première instance.

Les déclarations sont reçues par l'officier de l'état civil du lieu de la naissance, du décès ou de la célébration du mariage.

a) Les naissances

Les déclarations de naissance doivent être faites dans les 12 jours de la naissance. L'acte de naissance contient les renseignements suivants:

- jour, heure et lieu de la naissance
- sexe, nom et prénoms de l'enfant
- noms, prénoms, âges, lieux de naissance, profession et résidence habituelles des père et mère
- s'il y a lieu nom, prénoms, profession et résidence habituelle du déclarant.

Les déclarations de naissance doivent émaner du père ou de la mère, de l'un des ascendants ou des plus proches parents ou de toute personne ayant assisté à la naissance ou encore lorsque la mère sera accouchée hors de son domicile, de la personne chez qui elle sera accouchée.

En ce qui concerne les accouchements auxquels ont assisté les médecins et sages femmes, ceux-ci sont tenus de faire parvenir à l'officier de l'état civil du lieu de l'accouchement une attestation indiquant que la naissance de l'enfant est survenue tel jour à tel endroit déterminé.

b) Les décès

Les déclarations de décès doivent être faites dans les douze jours du décès. Les renseignements suivants doivent y figurer:

- jour, heure, lieu du décès
- nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, profession et domicile du décédé
- nom, prénoms, profession et domicile de ses père et mère
- nom, prénoms de l'époux si la personne décédée est mariée
- s'il y a lieu, les nom, prénoms, âge, profession et domicile du déclarant et, le cas échéant, soit son degré de parenté avec le défunt, soit la circonstance qui l'a fait assister au décès.

Les décès doivent être déclarés soit par le conjoint survivant, soit par les ascendants et descendants, ou l'un des plus proches parents, ou par une personne ayant assisté au décès ou par un médecin appelé à constater le décès.

Il n'est donné sur les registres aucune indication des circonstances de la mort sauf si l'identité du cadavre reste inconnu.

Dans le cas d'un enfant sans vie au moment de la déclaration de naissance, l'acte le concernant est inscrit à sa date sur les registres des décès selon un modèle spécial.

c) Comment déclarer les naissances et les décès survenus dans les villages éloignés des centres de l'état civil ?

A la diligence des maires des communes rurales et des communes urbaines comportant une zone rurale importante, le regroupement périodique au niveau de chaque village des déclarations de naissance et de décès sera organisé: à cet effet il pourra être distribué aux chefs de village et de quartier des cahiers ou carnets contenant en première page les éléments nécessaires à une déclaration de naissance ou de décès.

Les villageois sont invités à aviser le chef de village chaque fois qu'une mère est sur le point d'accoucher ou qu'un décès est survenu. Le chef de village notera dans son cahier les éléments nécessaires à la déclaration.

Tous les douze jours, il se rendra au chef-lieu de la commune et fera inscrire naissance et décès sur les registres de l'état civil.

Cette pratique est facultative.

d) Le mariage

La législation malgache s'est efforcée, "tout en tenant compte des coutumes et de l'esprit qui anime les institutions traditionnelles", de faire du mariage une institution nationale, moderne, susceptible d'évoluer encore, et assurant la cohésion de la famille.

"Le mariage est l'acte civil, public et solennel par lequel un homme et une femme qui ne sont engagés ni l'un ni l'autre dans les liens d'un précédent mariage établissent entre eux une union légale et durable..."

"L'homme avant dix sept ans révolus, la femme avant quatorze ans révolus ne peuvent contracter mariage".

Il y a mariage:

1 :- lorsqu'un homme et une femme ont comparu devant l'officier d'état civil en vue du mariage et que celui-ci^a reçu l'échange de leurs consentements;

2 :- Lorsqu'un homme et une femme ayant accompli les cérémonies traditionnelles constitutives d'une union permanente entre eux, cette union a été enregistrée à l'état civil.

"En dehors des communes urbaines, le mariage peut être célébré suivant la tradition".

Dans le premier cas, le mariage est célébré obligatoirement à la mairie, par l'officier d'état civil. Dans le second cas il peut être célébré en tout lieu.

L'accomplissement des cérémonies traditionnelles sera constaté dans un procès-verbal par un représentant de l'autorité qui peut être:

1 :- le chef de village ou le chef de quartier

2 :- toute personne âgée de plus de 40 ans, désignée pour une période de 2 ans par le sous-préfet sur proposition du chef de canton et après avis du conseil communal intéressé.

Sur les actes de mariage figureront en particulier les renseignements suivants: noms, prénoms, professions, âges, nationalités, dates et lieux de naissance, filiations et résidences des époux.

Au moment de l'enregistrement du mariage, il est remis gratuitement à l'époux un livret de famille.

Depuis 1955, l'INSRE exploite mécanographiquement les renseignements de l'Etat Civil. Chaque naissance et chaque décès font l'objet d'une fiche et tous les mois les centres d'état civil envoient à l'INSRE l'ensemble des fiches des déclarations du mois. L'INSRE procède à une exploitation annuelle dont le schéma est donné ci-joint (1). Les tableaux fournis sont les suivants:

Naissances: - par sous-préfecture et par mois
- par sous-préfecture, par condition (2) et par sexe
- par province, par âge de la mère, par sexe et par condition
- par province, par ethnie de la mère, par sexe et par condition

Décès: - par sous-préfecture et par mois
- par sous-préfecture, par mois et par sexe
- par province, par groupe d'âge et par sexe

Décès de moins de 5 ans

- par province, par mois et par nombre de mois vécus
- par province, par sexe et par nombre de mois vécus

Décès de moins d'un an

- par province, par mois et par nombre de jours vécus
- par province, par sexe et par nombre de jours vécus

Enfin, depuis l'année 1965, l'INSRE procède à un dépouillement manuel des mariages enregistrés dans la ville de Tananarive. Pour 1967, cet essai a été étendu à la Province de Tananarive; il le sera ultérieurement à toute l'Ile.

Les tableaux publiés concernent:

- les mariages par date et par arrondissement
- les nouveaux mariés par âge, par sexe et par état matrimonial antérieur
- les mariages selon les états matrimoniaux antérieurs combinés des conjoints
- les mariages selon l'âge combiné des conjoints.

(1) Schéma tiré de "Des ordinateurs dans l'Administration Malgache!... Pourquoi ?" (INSRE)

(2) Le terme condition recouvre les distinctions: nés en formations sanitaires ou non, nés-vivants ou non.

CIRCUIT D'EXPLOITATION DES STATISTIQUES SUR L'ETAT CIVIL

1ère PARTIE - MENSUELLE

A LA MAIRIE DE CHAQUE COMMUNE
ENREGISTREMENTS DES DECLARATIONS

A TOUT MOMENT UN MEMBRE DE LA FAMILLE DECLARE UN EVENEMENT

CHAQUE MOIS
TRANSMISSION
DES FICHES
STATISTIQUES
D'ETAT CIVIL

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA RECHERCHE ECONOMIQUE

SECTION CHIFFREMENT

①

LE CHIFFREUR TRADUIT LES RENSEIGNEMENTS EN CODES CHIFFRES

SECTION PERFORATION VERIFICATION

②

LES CODES CHIFFRES SONT TRANSPOSES SUR CARTES PERFOREES. CELLES CI SONT ENSUITE VERIFIEES

I.S.V.P.

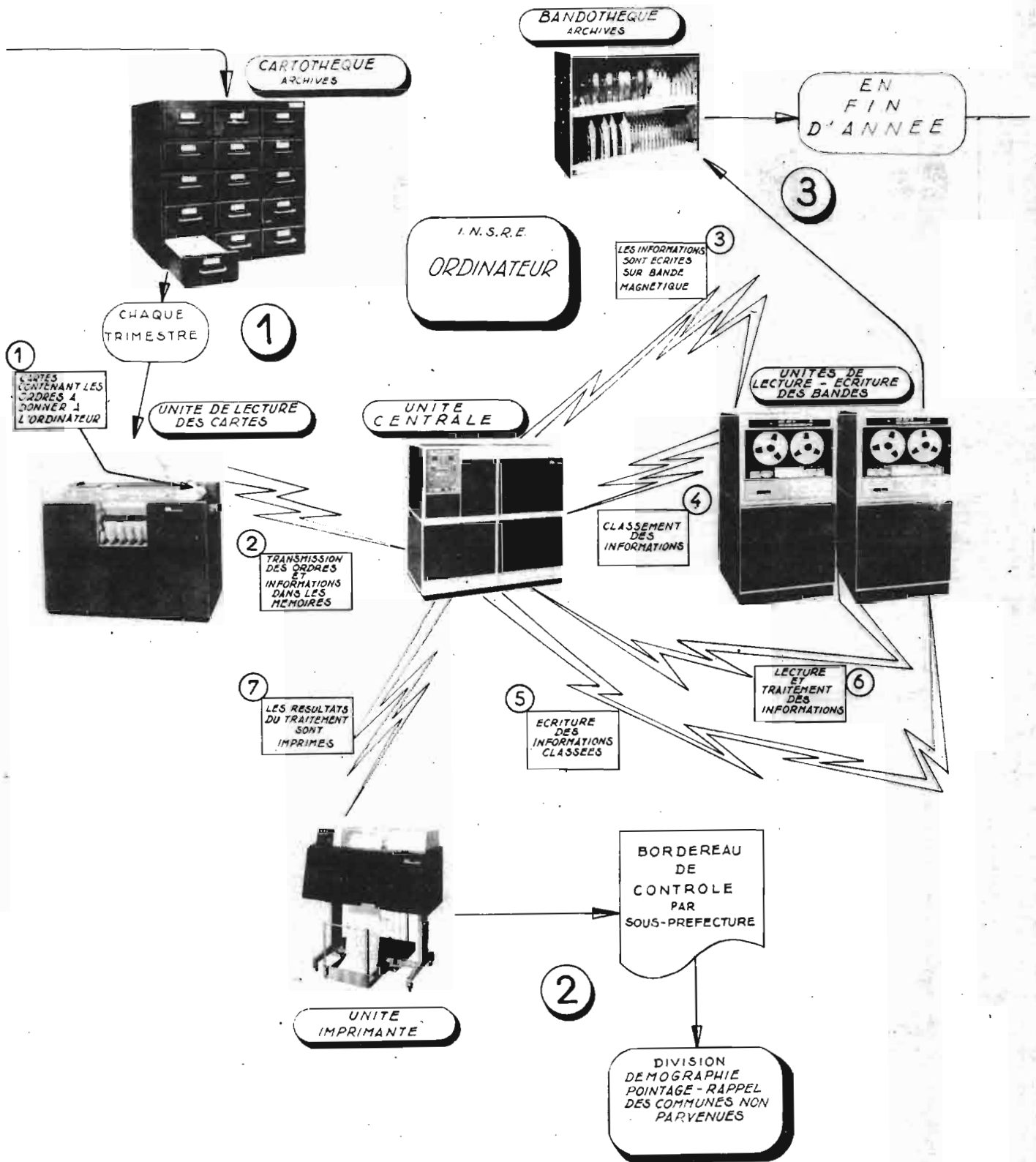
CHAQUE TRIMESTRE

CARTOTHEQUE ARCHIVES

CLASSEMENT MOIS PAR MOIS

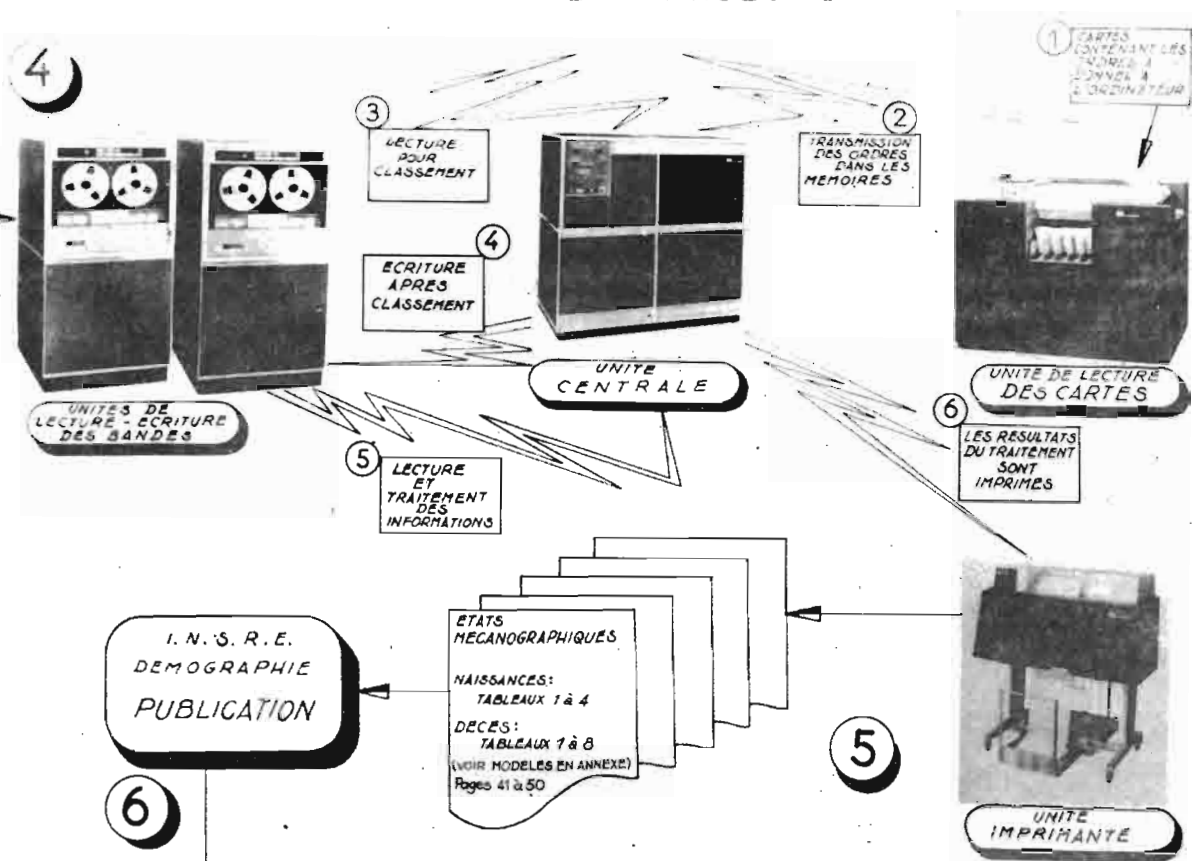
CIRCUIT D'EXPLOITATION DES

2ème PARTIE - TRIMESTRIEL



STATISTIQUES SUR L'ETAT CIVIL

3ème PARTIE - ANNUELLE



I. N. S. R. E.
DEMOGRAPHIE
PUBLICATION

ETATS MECANOGRAPHIQUES
 NAISSANCES: TABLEAUX 1 à 4
 DECES: TABLEAUX 1 à 8
 (VOIR MODELES EN ANNEXE)
 Pages 41 à 50



MINISTERES SOCIAUX

COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN

<p>NAISSANCE ——— DECES ———</p>	<p>POPULATION SCOLARISABLE</p>	<p>EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE</p>
<p>CONSTRUCTION DE MATERNITES</p>	<p>CONSTRUCTION D'ECOLES</p>	<p>PLAN DE PRODUCTION DU RIZ</p>

ETUDES ET RESOLUTIONS DES PROBLEMES

2°- FONCTIONNEMENT

Deux aspects sont à considérer dans le fonctionnement de l'état civil:

1 :- tous les évènements sont-ils déclarés ?

2 :- l'appareil administratif fonctionne-t-il correctement ?

Nous verrons en analysant les résultats qu'il y a à Madagascar un certain sous-enregistrement des naissances et des décès, sous-enregistrement dû en partie aux omissions de déclaration, en partie au fait que certaines communes n'envoient pas leurs déclarations à l'INSRE.

La deuxième cause ne devrait pas jouer, et pour la réduire, "il suffit de prendre des mesures énergiques, obligeant les communes rurales à envoyer à l'INSRE les fiches statistiques de naissances et de décès" (1). Il semble qu'effectivement de telles mesures puissent améliorer le fonctionnement, car si en 1965, 227 communes ont procédé à moins de 12 envois à l'INSRE, en 1966 "à cause des lettres de rappel de l'INSRE auprès des maires ruraux et surtout grâce aux concours très efficaces du Ministère de l'Intérieur, près de 90% des mairies ont fait parvenir les documents nécessaires à l'INSRE" (2). Cet aspect de la question ne devrait donc plus du tout entrer en jeu assez rapidement.

Quant à la question des omissions de déclarations, nous pouvons citer plusieurs facteurs les favorisant:

1 :- la négligence des individus, ou même peut être leur ignorance totale des lois et surtout le fait qu'ils ne perçoivent pas la nécessité de procéder à ces déclarations;

2 :- "le manque de conscience professionnelle et la malhonnêteté des chefs de village et des "Mpiadidy" (ex.: le Mpiadidy réclamant une certaine somme d'argent pour enregistrer une naissance)" (2);

3 :- l'éloignement de certains villages du centre d'état civil: phénomène aggravé durant la saison des pluies qui isole complètement certains villages.

(1) "Etat civil. Année 1965" (INSRE)

(2) "Population de Madagascar. Situation au 1er Janvier 1966. Mouvements au cours de l'année 1966" (INSRE)

Il est difficile de préciser les points 1) et 2). Mais le point 3) peut être étudié plus complètement. Madagascar comptait au 1er Juillet 1965, 771 communes. Leur répartition selon la superficie est donnée au tableau et portée sur le graphique suivant :

Les caractéristiques de valeur centrale de cette distribution sont:

Classe modale: de 100 à 199 km²

Médiane: 480 km²

Moyenne: 760 Km² $\left(= \frac{587.041}{771} \right)$

Répartition des communes de Madagascar
selon leur superficie

Superficie (km ²)	Nombre de communes	Rayon théorique (km)
100.....	63	6
200.....	107	8
300.....	88	10
400.....	77	11
500.....	62	13
600.....	52	14
700.....	43	15
800.....	29	16
900.....	31	17
1.000.....	26	18
1.500.....	77	22
2.000.....	49	25
2.500.....	28	28
3.000.....	25	31
3.500.....	6	33
4.000.....	5	36
4.500.....	1	38
5.000.....	1	40
5.500.....		42
6.000.....		44
6.500.....	1	46
TOTAL	771	///

Pour présenter les choses de façon plus concrète, nous pouvons assimiler les communes à des cercles centrés au centre d'état civil (1). Les rayons de ces cercles, ou rayons théoriques, ont été calculés pour les limites de classes de la distribution et portées sur le tableau précédent. Les nouvelles caractéristiques de valeur centrale sont alors:

Classe modale: de 6 à 8 km

Médiane.....: 12 km

Moyenne.....: 15,5 km

Si l'on admet que les villages sont uniformément répartis dans les communes, en moyenne chaque village se trouve à $\frac{15,5}{2} \simeq 8$ km du centre d'état civil dont il dépend.

Cette distance n'est pas trop importante. Mais il faut remarquer cependant que la moitié des communes ont un rayon théorique supérieur à 12 km, et que le quart ont un rayon théorique supérieur à 18 km.

La réalité est sans doute plus sévère, vue la forme des communes (différente du cercle) la position du centre d'état civil (souvent loin du "centre" de la commune) et vue la réalité des pistes (loin du "vol d'oiseau").

3°- LES RESULTATS

1)- Comme nous l'avons signalé précédemment, les naissances et les décès sont sous-enregistrés à Madagascar. Nous nous appuyons pour cette affirmation sur les résultats de l'enquête démographique de 1966 qui donnait pour estimations du nombre annuel de naissances: 282.000, et du nombre de décès: 156.000.

Ces chiffres nous serviront de référence car l'étude critique que nous avons pu en faire nous a conduit à leur accorder un certain crédit(2).

Or les résultats de l'état civil pour l'année 1965 donnent:

208.573 naissances

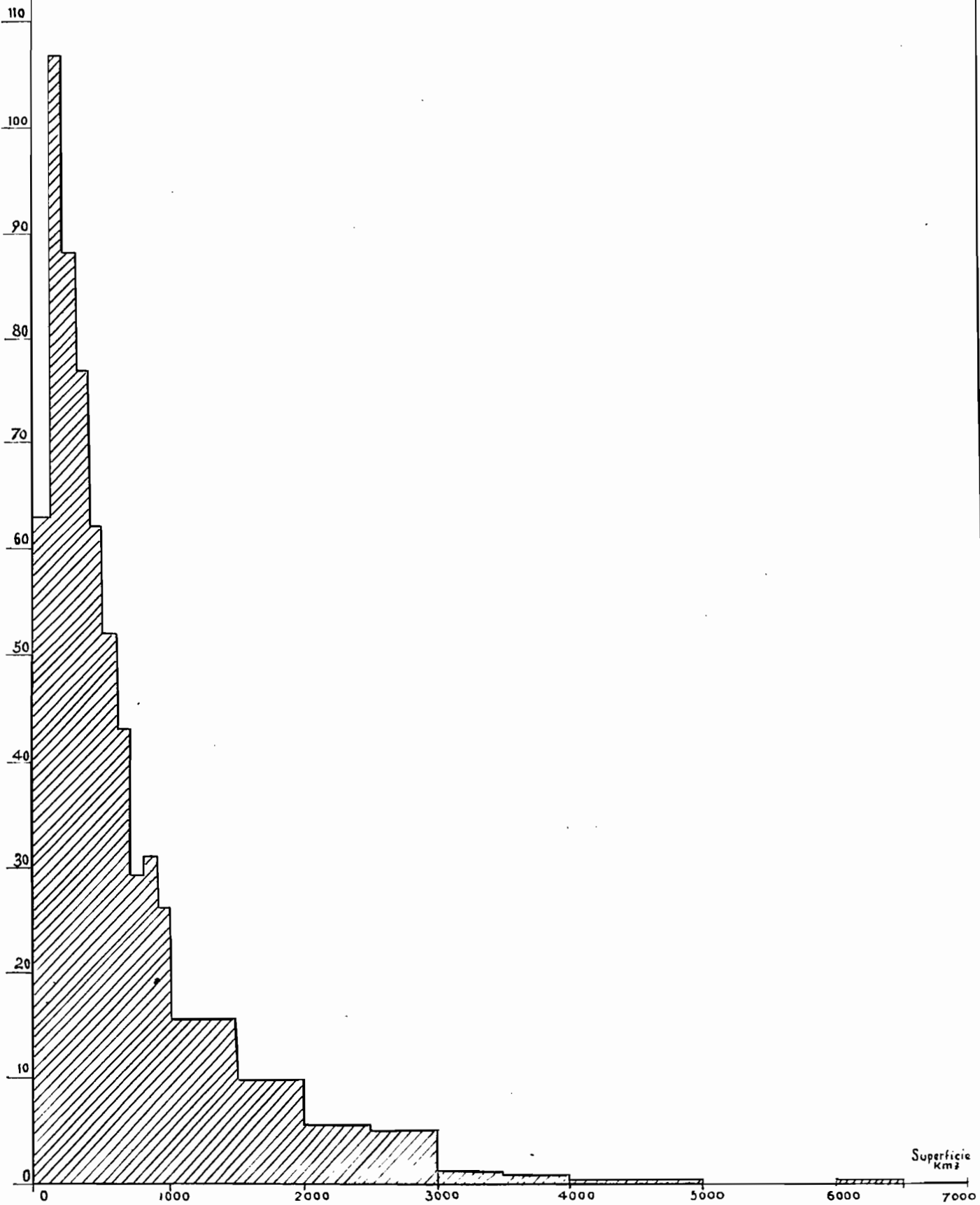
et 67.280 décès

Soient des proportions d'évènements enregistrés de 74% pour les naissances et 43% pour les décès.

(1) Voir à ce propos "Etude démographique dans la région du Sirie Saloum (Sénégal)" (ORSTOM, Dakar) par le Dr Cantrelle.

(2) Voir "Enquête démographique - Madagascar 1966" (INSRE, 1967).

REPARTITION des COMMUNES de MADAGASCAR SELON LEUR SUPERFICIE



Ces proportions peuvent paraître faibles. Mais malgré tout si l'on compare ces chiffres à ceux d'autres pays d'Afrique, ils placent Madagascar dans une très bonne position, et l'on peut à juste titre penser que d'ici quelques années l'état civil fonctionnera à Madagascar de façon très correcte si certains efforts sont faits dans ce sens.

2)- Il est possible de chiffrer le sous-enregistrement du fonctionnement administratif du système d'état civil. En effet la brochure "Etat civil - Année 1965" donne en annexe la liste des communes n'ayant pas envoyé de documents certains mois à l'INSRE, et le nombre de mois durant lesquels elles ne l'ont pas fait. Nous avons pu obtenir la population de ces communes au 1er Janvier 1965. D'où la possibilité de calculer les "effectifs x mois" non concernés en 1965 par la publication de l'INSRE. Ces calculs sont fait au tableau suivant.

Répartition des communes de Madagascar
selon le nombre de mois où elles n'ont
pas fait parvenir leurs documents d'Etat Civil

Nombre de mois	Nombre de communes	Effectif concerné (milliers)	Effectif x mois (milliers)
12	20	161	1.932
11	1	6	66
10	2	31	310
9	3	23	207
8	5	41	328
7	6	52	364
6	7	39	234
5	4	14	70
4	10	56	224
3	17	134	402
2	37	301	602
1	115	841	841
TOTAL	227	1.699	5.580

Le résultat signifie que tout se passe comme si en 1965, $\frac{5.580.000}{12} = 465.000$ personnes n'avaient pas été touchés par l'état civil. En admettant que les naissances et les décès auraient été déclarés à l'état civil de la même façon pour ces personnes que pour les autres, ce sont 16.400 naissances et 5.300 décès qui n'ont pas été pris en compte. Ce qui porte les résultats à 225.000 naissances et 73.000 décès. Et les proportions d'évènements déclarés (donnant une idée des omissions réelles) deviennent 80% pour les naissances et 47% pour les décès.

En ce qui concerne l'année 1966, nous avons pu obtenir la liste des communes n'ayant pas envoyé au moins un mois leurs documents d'état civil à l'INSRE. Il n'y en avait plus que 37 (soit moins de 5%) représentant 200.000 personnes (soit 3% de la population) ou "479.000 personnes-mois", soit 40.000 personnes-années.

Les nombres des naissances et des décès dont les déclarations ne sont pas parvenues à l'INSRE sont alors négligeables: de l'ordre de 1.400 naissances et de 500 décès.

Il semble donc que le mauvais fonctionnement de la machine administrative soit une cause relativement facile à supprimer, et qui ne devrait plus jouer dorénavant.

Les chiffres des naissances et des décès de 1965 et 1966 ainsi corrigés sont les suivants:

	Naissances	Décès
1965	225.000	73.000
1966	220.000	84.000

La diminution du nombre des naissances en 1966 par rapport à 1965 nous semble trop peu importante (2%) au niveau de précision où nous travaillons pour en tirer des conclusions. Par contre, l'augmentation des décès (15%) doit attirer l'attention car elle est probablement en partie réelle.

4°- CONCLUSION ET PROPOSITION

La principale conclusion qui se dégage de cette étude est que l'état civil à Madagascar fonctionne de façon très satisfaisante surtout si on le compare à celui d'autres pays. Que 80% des naissances et près de 50% des décès soient déclarés est un succès. Le fait que l'appareil administratif fonctionne correctement est aussi à souligner.

Devant cette situation, quelles sont les propositions à formuler susceptibles d'améliorer encore le système existant ?

Du point de vue des déclarations, une campagne d'information pourrait être entreprise dans les campagnes: au moyen de la radio, d'une brochure destinée aux chefs de village, ou d'une affiche dans les villages exposant l'intérêt et la nécessité d'un bon fonctionnement de l'état civil, indiquant aussi le centre d'état civil auquel doivent être faites les déclarations. Pour les villages éloignés du centre d'état civil, il faudrait veiller à ce que l'enregistrement recueilli par les chefs de village et de quartier soit complet et soit transmis. Enfin, les communes de trop grande superficie devraient posséder plus d'un centre d'état civil, en fixant par exemple la limite maximale de la surface couverte par un centre à 2.000 km², soit un rayon théorique de 25 km, ce qui demanderait la création de 67 centres d'état civil secondaires.

Du point de vue du fonctionnement de l'appareil administratif, il semble qu'il faille veiller surtout à ce que les officiers d'état civil soient présents en permanence, et qu'ils soient sanctionnés s'ils ne transmettent pas leurs déclarations (1).

(1) La loi ne prévoit pas de sanction contre les personnes ne déclarant pas les naissances ou les décès les concernant; il se peut qu'il y ait là une lacune, mais il semble préférable de ne pas la combler tout de suite, car une mesure coercitive pourrait avoir une impression fâcheuse sur les villageois et serait de plus difficilement applicable.

Enfin pour ce qui est des résultats, le gros problème est de savoir dans quelle mesure ils peuvent être extrapolés à l'ensemble des naissances et des décès. Citons quelques questions qui peuvent se poser:

a) pour les naissances:

les morts-nés sont-ils tous déclarés ? (en particulier les filles?)

la répartition selon l'âge de la mère est-elle correcte ? (ou ne seraient-ce pas les femmes les plus âgées qui ne déclarent pas la naissance ?)

b) pour les décès

la répartition par âge est-elle correcte ? (les décès des très jeunes enfants, les décès des très vieilles personnes sont-ils déclarés ?)

c) pour les naissances et les décès

les variations saisonnières sont-elles réelles ? (ou le creux de Novembre-Février ne s'explique-t-il pas par les saisons des pluies uniquement ?)

comment varie le pourcentage de déclaration selon la province ? ou selon l'éloignement des villages du centre d'état civil ? ou selon le milieu (rural - urbain) ?

Il est difficile, sinon impossible, de répondre à ces questions sur les documents disponibles à l'heure actuelle. C'est pourquoi une "observation permanente" doit être effectuée dans quelques zones, devant déboucher sur une analyse critique des chiffres publiés, et sur des propositions d'amélioration plus précises que celles qui ont pu être formulées ici. Une telle expérience nous l'avons vu est en cours, qui est décrite au chapitre III de la première partie.

Il serait souhaitable pour donner toute sa valeur au recensement de 1969, que l'on soit assuré d'un meilleur fonctionnement de l'état civil dès cette date là (1).

(1) Notons cependant que déjà, malgré un fonctionnement peu satisfaisant, l'état civil est susceptible de rendre certains services du point de vue statistique, comme le montre l'exemple donné à l'Annexe-I.

A N N E X E - I

UNE UTILISATION INTERESSANTE DE L'ETAT CIVIL

Au cours de l'année 1967, l'INSRE a été contacté par la Santé Publique à propos de l'épidémie de rougeole qui sévissait à Madagascar. Les responsables de la Santé n'avaient aucun moyen de localiser rapidement les foyers de l'épidémie pour juguler le mal avant qu'il ne se propage.

L'Etat civil a pu être utilisé de la façon suivante: les envois mensuels de fiches de déclaration de décès parviennent à l'INSRE environ au 15 de chaque mois (le 15 du mois $m + 1$ pour les décès concernant le mois m). En portant pour chaque commune sur un graphique le nombre des décès enregistrés, lorsque la courbe obtenue accusait un "pic" prononcé, les responsables de la Santé dépêchaient un agent sur place pour voir si ce "pic" était dû à l'épidémie de rougeole. Ce système a fonctionné de façon très satisfaisante et a permis une lutte efficace contre l'épidémie (1).

(1) Bien sûr certains "pics" n'étaient dus qu'à des fluctuations normales du nombre mensuel de décès; pour une commune moyenne de 8.500 habitants, le nombre de décès mensuels déclarés doit être de l'ordre de 10, chiffre suffisamment faible pour être soumis à des variations accidentelles importantes.

A N N E X E - II

TEXTES OFFICIELS RELATIFS A L'ETAT CIVIL A
MADAGASCAR

Circulaire du 5 Juin 1897

Arrêté du 30 Décembre 1898

Circulaire du 30 Avril 1901

Circulaire du 21 Novembre 1901

Arrêté du 21 Novembre 1938 portant organisation de l'état civil indigène dans la colonie de Madagascar et Dépendances (archipel des Comores excepté)

Arrêté du 6 Juin 1939 portant réorganisation de l'état civil indigène dans la colonie de Madagascar et Dépendances (archipel des Comores excepté)
(JOM 19 Août 1939, page 1040)

Arrêté du 12 Décembre 1939 (JOM du 16 Décembre 1939, page 1540)

Arrêté du 25 Janvier 1945 (JOM du 10 Février 1945, page 95)

Arrêté du 11 Juin 1945 (JOM du 23 Juin 1945, page 382)

Arrêté du 14 Mars 1949 (JOM du 19 Mars 1949, page 391)

Arrêté du 15 Mars 1949 (JOM du 26 Mars 1949, page 415)

Arrêté n°267 du 2 Avril 1958 promulguant le décret n°58-251 du 1er Mars 1958 relatif au livret de famille.

Ordonnance municipale du 24 Août 1960

Loi n°61-025 relative aux actes de l'état civil (JOM 14 Octobre 1961, page 1789)

Ordonnance n°62-003 sur le nom, le domicile et l'absence (JOM 4 Août 1962, page 1527)

Ordonnance n°62-039 relative au mariage (JORM 19 Octobre 1962, page 2366)

Décret n°63-022 désignant les agents chargés de constater l'accomplissement des cérémonies traditionnelles du mariage (JORM 26 Janvier 1963, page 257)

Circulaire n°708-MJ/CAB du 29 Décembre 1961 sur la tenue de l'état civil à jour au 1er Février 1963 (JORM 23 Mars 1963, page 833)

III - LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LES AUTRES
SOURCES DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIVES

1°- LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

a) Description: Le caractère insulaire de Madagascar lui confère un avantage certain pour la mesure des migrations internationales, et les statistiques relatives à ce phénomène sont parmi les plus sûres.

En effet tous les passagers embarquant ou débarquant dans un port ou un aéroport, en provenance ou à destination de l'étranger, sont tenus de remplir un "Carte internationale d'embarquement/débarquement" destinée à la Sécurité Nationale. Celle-ci communique les documents à l'INSRE qui les exploite mécanographiquement trimestriellement, et en publie les résultats sous la forme de 8 tableaux donnés chaque fois pour les arrivées et les départs.

- 1) Répartition des enfants de moins de 15 ans selon qu'ils sont accompagnés ou non et le moyen de transport;
- 2) Répartition des enfants de moins de 15 ans selon qu'ils sont accompagnés ou non et la nationalité;
- 3) Répartition des voyageurs de 15 ans et plus selon le sexe et l'âge;
- 4) Répartition des voyageurs de 15 ans et plus selon le sexe et la profession;
- 5) Répartition des voyageurs de 15 ans et plus selon le sexe et le moyen de transport et le pays de provenance ou de destination;
- 6) Répartition des voyageurs de 15 ans et plus selon le moyen de transport et le mois de migration;
- 7) Répartition des voyageurs de 15 ans et plus par sexe, âge et nationalité;
- 8) Répartition des voyageurs de 15 ans et plus par nationalité, secteur d'activité et situation dans la profession.

La remarque que nous pouvons faire à propos de cette liste de tableaux est qu'il manque un renseignement important, la distinction entre migration temporaire et migration définitive; c'est-à-dire la répartition des migrants selon la durée et le motif de leur voyage.

En fait les conventions internationales tendent à réduire au maximum les formalités à remplir par les voyageurs et il ne semble pas possible de poser ces questions qui intéresseraient pourtant au premier chef le Tourisme.

b) LES RESULTATS

Avant 1953, les statistiques ne concernaient que les "étrangers" c'est-à-dire excluaient les malgachés et les français.

L'évolution des nombre de départs et d'arrivées annuels depuis 1953 est donnée ci-dessous et portée au graphique ci-contre.

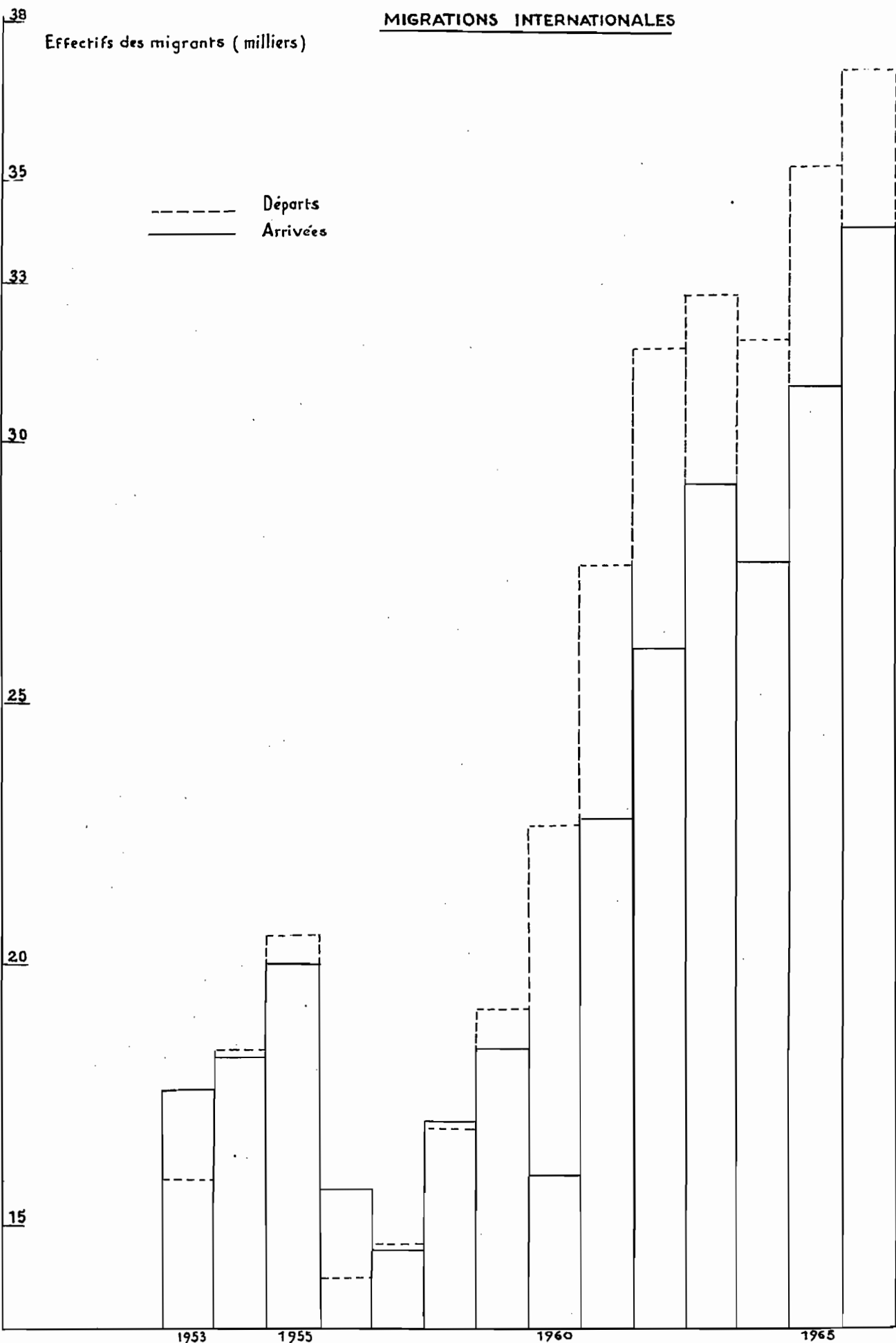
ANNEE	Arri- vées	Départs	E x c é d e n t	
			des arrivées sur les départs	des départs sur les arrivées
1953	17.625	15.857	1.768	-
1954	18.205	18.354	-	149
1955	20.057	20.554	-	497
1956	15.673	13.989	1.684	-
1957	14.526	14.632	-	106
1958	16.996	16.856	140	-
1959	18.347	19.138	-	791
1960	15.913	22.617	-	6.704
1961	22.749	27.634	-	4.885
1962	26.003	31.721	-	5.718
1963	29.146	32.735	-	3.589
1964	27.614	31.898	-	4.284
1965	30.980	35.189	-	4.209
1966	34.053	37.098	-	3.045
TOTAL	307.887	338.272	-	30.385

Ces chiffres montrent que jusqu'en 1959, les migrations avec l'extérieur étaient minimes, et qu'elles se sont accrues à partir de 1960, tout en restant cependant faibles, mais en faisant apparaître cependant un excédent annuel des départs sur les arrivées.

Sur la période considérée, le total de 30.385 (en 14 ans) pour l'excédent des départs sur les arrivées montre que ce phénomène des migrations extérieures n'a pas d'influence sur le taux d'accroissement de la population, celui-ci pouvant être très bien représenté par l'accroissement naturel.

MIGRATIONS INTERNATIONALES

Effectifs des migrants (milliers)



1°- LES AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIVES

Nous ne nous étendrons pas beaucoup sur elles car nous avons moins eu l'occasion de les étudier. Nous signalerons:

a) l'enseignement: le Ministère des Affaires Culturelles publie chaque année une "Situation de l'Enseignement", description statistique assez complète de l'enseignement à Madagascar. La valeur des chiffres contenus est probablement bonne: ils sont peut-être cependant sous-estimés, vue la situation de Madagascar, et de Tananarive en particulier où de nouvelles écoles se créent sans cesse.

Enfin signalons que la dernière "Situation de l'enseignement" parue à ce jour est relative à l'année scolaire 1964-1965, et qu'aucun renseignement n'a encore été publié sur les années 1965-1966, 1966-1967 et à fortiori 1967-1968.

b) la santé: Le Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales chargé de la Santé et de la Population publie chaque année des "Statistiques médicales" donnant des renseignements d'abord sur le budget, le personnel et le matériel de la Santé Publique, puis sur la médecine de soins, enfin sur la médecine de prophylaxie.

Ces statistiques présentent pour le démographe une grosse lacune; celle de ne pas lui permettre de dresser une table de mortalité et la répartition des décès selon la cause, car les décès qui y figurent sont uniquement ceux enregistrés dans les formations sanitaires.

c) le travail: La Direction du Travail et des Lois Sociales publie chaque année un "Rapport Statistique". Les renseignements contenus dans ces rapports sont très partiels car ils ne concernent que les employeurs et les salariés déclarés à l'Inspection du Travail. De toute façon, ils ne concernent pas les personnes travaillant à leur propre compte ou les aides familiaux qui forment la majorité de la population active. Ils donnent des renseignements complets et exacts sur le secteur public.

Il nous est difficile de proposer des améliorations de fonctionnement pour ces sources de renseignement:

a) pour l'enseignement, il est évident que c'est le Ministère des Affaires Culturelles, le mieux placé pour obtenir les renseignements sur la scolarisation, les écoles et les maîtres; en ce qui concerne le degré d'instruction de la population, ce sont aux enquêtes de le fournir.

b) pour la santé, les causes de décès pourraient éventuellement être obtenues par l'état civil, à l'aide du questionnaire mis au point par le Dr Birand: des essais devraient être tentés en vue de l'utilisation de cette méthode.

c) pour le travail, il semble difficile à la Direction du Travail et des Lois Sociales de fournir des renseignements valables et utilisables autres que ceux concernant le Secteur Public. Aussi est-ce encore aux enquêtes statistiques de fournir les renseignements relatifs à l'activité de la population.

CONCLUSION DE LA 2ème PARTIE

Nous mettrons l'accent sur deux points pour conclure cette partie:

1°) L'évolution de l'effectif global de Madagascar peut être suivie à partir des recensements administratifs, de l'état civil et des statistiques de migrations extérieures. Il faut que l'utilisateur éventuel soit averti de ce que ces trois sources de renseignements sont totalement indépendantes et que les chiffres n'assurent pas l'égalité traditionnelle:

Accroissement de la population = (Naissance-Décès) + (Immigrants-Emigrants), comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous (en milliers):

Année	Naissances-Décès + Immigrants-Emigrants	Différence entre les évaluations de la po- pulation aux deux 1er Janvier encadrants
1953	93	76
1954	96	127
1955	105	109
1956	120	158
1957	104	137
1958	110	120
1959	100	107
1960	104	189
1961	118	171
1962	115	204
1963	123	242
1964	130	232
1965	137	226
1966	132	192

2°) Indépendamment de ces incohérences, soulignons une fois de plus que ces chiffres existent et qu'ils sont produits annuellement. Leur valeur peut considérablement être améliorée d'abord par un meilleur fonctionnement de la machine administrative, puis, mais à plus long terme, par une éducation de la population. Déjà les statistiques existantes placent Madagascar en bonne position par rapport à d'autres pays d'Afrique. Il faut donc que malgré leurs défauts elles continuent à être exploitées et publiées pour que peu à peu elles donnent chaque année une description plus exacte de la réalité.

CONCLUSION



ESSAI DE DEFINITION D'UNE POLITIQUE
DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUE
A MADAGASCAR

CONCLUSION: ESSAI DE DEFINITION D'UNE POLITIQUE
DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUE A MADAGASCAR

Il semble que la recherche démographique puisse se décomposer en trois étapes:

- la collecte de l'information
- la critique de cette information recueillie
- l'analyse des résultats.

1^o) Le premier stade, nous l'avons vu, peut être effectué selon deux voies différentes: l'exploitation des statistiques administratives et les opérations statistiques. La répartition entre ces deux moyens doit être faite en tenant compte de deux critères:

- 1 :- le coût: dans la mesure où l'administration peut fournir des renseignements exploitables, les enquêtes ne se justifient pas, et le démographe doit participer aux efforts tentés pour améliorer la valeur des chiffres produits par les sources administratives.
- 2 :- la nature des renseignements demandés: certains renseignements sont difficiles à obtenir par l'administration, et les investigations directes sont souvent nécessaires. Encore faut-il signaler qu'il reste probablement beaucoup de chiffres administratifs non exploités à Madagascar.

2^o) L'étude critique de l'information est un aspect qui n'est pas toujours mis en évidence dans les publications. Or les "mesures" des démographes sont, comme toute mesure, soumises à des erreurs qu'il est indispensable d'analyser de façon à améliorer la méthode, et de chiffrer de façon à estimer le crédit à accorder aux résultats. Pour cela, il apparaît nécessaire de trouver des moyens d'analyse: les expériences d'observation permanente, l'étude des chiffres de l'état civil en sont des exemples qui pourraient d'ailleurs être précisés. De même la comparaison systématique des résultats d'enquêtes avec les chiffres administratifs peut être fructueuse. Enfin les différentes méthodes de collecte doivent être étudiées de façon très attentive pour en déceler les défauts.

3°) L'analyse des résultats peut alors se faire et doit permettre de corriger les chiffres bruts. Un exemple en est donné dans l'étude critique faite pour l'enquête de 1966. Il est certain que la méthode employée est susceptible d'être améliorée, et une recherche plus théorique devrait donner au démographe des outils adaptés à sa recherche.

En ce qui concerne de façon plus concrète la recherche démographique à Madagascar, le "programme" suivant, en partie étudié au sein de la section "Population de l'INSRE" en liaison avec la "Commission du Recensement de la Population", semble pouvoir être avancé:

1 :- Organisation et réalisation d'un recensement général de la population. Une telle opération soulevant des difficultés énormes, elle pourrait être envisagée de la façon suivante:

- recensement du milieu rural réalisé par l'administration territoriale (maires, chefs de canton, chefs de quartier, chefs de village) avec l'aide de l'INSRE qui pourrait mettre au point un questionnaire léger et fournir du personnel pour seconder l'administration pendant la durée du recensement;
- recensement du milieu urbain réalisé par l'INSRE du fait des difficultés techniques d'une telle opération. Le terme "milieu urbain" ayant d'ailleurs besoin d'être précisé.

2 :- Amélioration de l'état civil qui pourrait être entreprise selon les résultats de l'observation permanente (campagne publicitaire, notes techniques aux officiers d'état civil, création de centres d'état civil secondaires) et être mis en oeuvre le plus rapidement possible de façon à obtenir un fonctionnement correct aussitôt après le recensement.

3 :- Poursuite des opérations localisées sur le terrain "à la demande": ces opérations, par le nombre des renseignements collectés gardent tout leur intérêt dans les zones d'intervention.

4 :- Etude de points précis à l'aide d'enquêtes appropriées dont les formes seraient à définir et portant:

- sur des phénomènes comme les migrations intérieures, la mortalité ou l'exogamie;
 - sur des ensembles comme certaines ethnies ou certaines zones de faible densité;
 - ou sur des problèmes comme la détermination de l'âge ou la déclaration de l'ethnie...
-

Les besoins exprimés par ce "programme" montrent toutes les recherches susceptibles d'être menées à Madagascar et nécessaires pour arriver à une meilleure connaissance de la population malgache.

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS DEMOGRAPHIQUES SUR MADAGASCAR

- 1941 - " Modalités et conséquences des Migrations Intérieures récentes des Populations Malgaches " (R. Decary et R. Castel) (Tananarive, Imprimerie Officielle).
- 1950 - " La population de Madagascar " (R. Decary) (Bulletin de l'Académie Malgache, Tome XXVIII).
- 1951 - " Annuaire Statistique de l'Union Française Outre-Mer 1939-1949 " (Paris, Ministère de la France d'Outre-Mer).
- 1952 - " Madagascar, population et ressources " (L. Chevalier) (Paris, PUT, cahier n°15 de la série "Travaux et Documents" de l'INED).
- 1953 - " Annuaire Statistique de Madagascar - Volume 1 1938-1951 " (Tananarive).
- 1955 - " Dénombrement de la population de Madagascar " (Année 1954) (Bulletin Mensuel de Statistique n°1, Octobre).
- 1956 - " Dénombrement de la population de Madagascar " (Année 1955) (Bulletin Mensuel de Statistique n°7, Avril).
- " Démographie de l'Ankaizinana " (L. Molet) (Tananarive, Mémoire de l'I.R.S.M., Série C, Tome 3).
- " Annuaire Statistique de l'Union Française 1949-1954 " (Paris, Ministère de la France d'Outre-Mer).
- 1957 - " La démographie dans la province de Tananarive " (Bulletin Mensuel de Statistique, Novembre).
- 1958 - " La population de Madagascar au 1er Janvier 1957 " (INSRE).
- 1959 - " La population de Madagascar au 1er Janvier 1958 " (INSRE).
- " Contribution à l'étude des migrations Antesaka " (S.Vianès) (ORSTOM, Tananarive).
- " Les migrations intérieures à Madagascar " (H. Deschamps) (Paris, Berger Levrault, Collection "l'Homme d'Outre-Mer").
- " L'expansion Tsimihety. Modalités et motivations des migrations intérieures d'un groupe ethnique du Nord de Madagascar " (L. Molet) (Tananarive, Mémoire de l'I.R.S.M., Série C, Tome 5).

- 1960 - " La population de Madagascar au 1er Janvier 1959 " (INSRE).
- 1961 - " La population de Madagascar au 1er Janvier 1960 " (INSRE).
- 1962 - " La population de Madagascar au 1er Janvier 1961 " (INSRE).
 - " La démographie dans la province de Majunga " (Bulletin Mensuel de Statistique, Février).
- 1963 - " La population de Madagascar au 1er Janvier 1962 " (INSRE).
 - " Etude sur les migrations intérieures de population à Madagascar" (G. Roy) (ORSTOM, Tananarive).
 - " Essai de prévision de la population malgache " (INSRE).
- 1964 - " La population de Madagascar au 1er Janvier 1963 " (INSRE).
- 1965 - " La population de Madagascar au 1er Janvier 1964 " (INSRE).
 - " Etat Civil - Naissance - Décès Année 1964 " (INSRE).
 - " Recensements urbains: Antsirabe - Ambatolampy - Arivonimamo " (INSRE).
- 1966 - " La population de Madagascar au 1er Janvier 1965 " (INSRE).
 - " Etat Civil - Année 1965 " (INSRE).
 - " Recensements urbains - Chefs-lieux de Province: Tananarive, Majunga, Tamatave, Diégo-Suarez, Fianarantsoa, Tuléar " (Paris, INSEE-INSRE).
 - " Recensements urbains: Ambositra, Ambalavao, Mananjary, Manakara, Farafangana " (INSRE).
- 1967 - " La population de Madagascar - Situation au 1er Janvier 1966. Mouvement au cours de l'année 1966 " (INSRE).
 - " Enquête démographique Madagascar 1966 " (INSRE).
 - " Recensement de la Commune Urbaine de Vohémar " (INSRE).
 - " Recensement de la Commune rurale d'Antanetibe " (INSRE).
 - " Budgets et alimentation des Ménages Ruraux en 1962 " (P.François) (Rapport de synthèse et 3 volumes dont le premier concerne les données démographiques, INSEE-INSRE - Paris).
- 1968 - " Recensements urbains: Ambatondrazaka, Fénériver, Maroantsetra, Moramanga, Fort-Dauphin, Morombe, Morondava, Sambava, Hell-Ville, Antalaha, Marovoay " (INSRE) (à paraître).
 - " Recensement de l'A.M.V.R. de Morondava " (INSRE) (à paraître).
 - " Recensement de la Sous-Préfecture de Maroantsetra (INSRE) (à paraître).